

# Marly INFOS



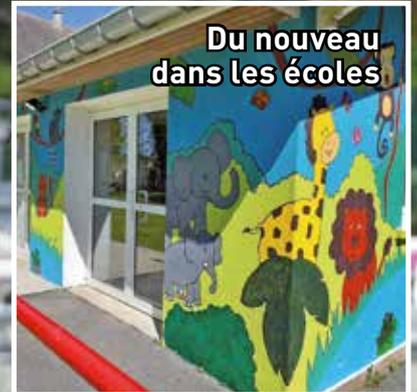
BULLETIN MUNICIPAL DE MARLY-LA-VILLE

n° 118  
oct. 2021

Découvrez la  
nouvelle saison  
culturelle



Du nouveau  
dans les écoles



Les festivités  
reviennent à  
Marly-la-Ville !







# LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Notre été se termine et j'espère que grâce à l'épidémie qui continue de se résorber sur notre territoire, vous avez pu vous reposer et profiter des meilleurs moments en famille et entre amis.

La commune a pu organiser, vivre certains événements qui nous auront permis de nous retrouver doucement et de partager des instants de convivialité qui nous avaient tous tant manqués : vous les découvrirez dans les pages suivantes.

Le forum des associations, de la vie locale, culturelle, sportive, solidaire, la fête des jeux ont été particulièrement appréciés puisque vous avez été très nombreux à ouvrir cette nouvelle saison et à participer avec les enfants à ces journées exceptionnelles, conviviales de jeux et riches en rencontres.

Le feu d'artifice tant attendu cette année, pour un tir organisé sur le plan d'eau du Parc Allende, avec comme surprise, son supplément de fusées, s'est trouvé hélas annulé en raison des règles sanitaires et de sécurité strictes imposées pour accéder au site.

Je suis certain et nous l'espérons tous, que l'année prochaine, il pourra être enfin tiré et qu'il restera alors dans nos mémoires tant il sera époustouflant.

Nombre d'entre vous ont déjà repris leur activité professionnelle et je leur souhaite des conditions favorables dans leur travail et dans le développement économique de leur entreprise.

La rentrée est déjà bien amorcée pour les adultes, mais également pour les enfants. Là encore, il nous faut l'envisager avec de nombreuses restrictions sanitaires qui évoluent mais restent toujours fortement en vigueur sur l'Île-de-France.

Les écoles, les services de l'enfance et de la jeunesse vont à nouveau accueillir les petits habitants de notre commune.

En collaboration avec les équipes éducatives, après les travaux d'entretien effectués durant l'été et particulièrement des opérations plus conséquentes sur le groupe scolaire de la Garenne, nous avons mis en place les différents éléments pour que les enfants puissent avoir cours, se restaurer, s'épanouir dans le respect des règles sanitaires.

Les collégiens, les parents sont également accueillis selon le protocole strict édicté par le gouvernement.

Nous sommes de plus en plus à être vaccinés et cela nous permet de gagner en résistance face au virus.

La commune, les communes continuent à contribuer au déploiement de la vaccination pour tous les âges.

Alors, n'hésitez pas à sauver des vies, faites-vous vacciner.

Septembre et octobre sont également des mois qui permettent un nouveau départ pour la plupart de nos associations.

Les activités proposées seront conditionnées au passe sanitaire et à la vaccination de chacun.

Nous leur souhaitons une belle saison après ces deux années chaotiques et nous sommes heureux de soutenir la vie des associations, sans omettre de rappeler la mise en place des « Pass'agglomération Sport » de l'État et de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

La commune prépare aussi ses projets de rentrée avec le lancement de la nouvelle saison culturelle et très prochainement la distribution d'un livret d'accueil pour tous.

Avec l'équipe municipale, le personnel municipal, je vous souhaite une excellente rentrée où le bien vivre ensemble restera une priorité, un soutien pour tous, en souhaitant la bienvenue à tous les nouveaux arrivants sur la commune pour partager l'amitié : l'amitié basée sur le respect et l'écoute des uns et des autres.

Bonne rentrée à tous !

Restons prudents !

Bienvenue !

Votre dévoué, André SPECQ

## Accueil :

**La Mairie de Marly-la-Ville vous accueille :**

- lundi, mardi, jeudi et vendredi sans rendez-vous de 8h30 à 12h00,
- sur rendez-vous de 13h30 à 18h00 (sauf le mercredi),

**dans le respect des gestes barrières, jusqu'à nouvel ordre en raison de la pandémie.**

- Contact : 01 34 47 46 46 / mairie@marlylaville.fr

## Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

- Contact : 01 34 47 46 55

## Police Municipale :

- Pour joindre la Police Municipale, contactez la messagerie vocale au 01 34 47 46 53
- Police intercommunale Roissy Pays de France : 01 34 31 31 21
- Gendarmerie Nationale : 17
- Samedi : Permanence en Mairie sur rendez-vous de 9h à 12 h, le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedi du mois.

## Service Comptabilité :

- Contact : 01 34 47 46 56

## Service Urbanisme :

- Contact : 01 34 47 46 49

## Service Enfance, Jeunesse, Centre de Loisirs :

- Contact : 01 34 47 46 43

## Relais Assistantes Maternelles (RAM), Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP) :

- Contact : 01 34 68 14 91

## Service Culturel :

- Espace Culturel Lucien Jean : 01 34 31 37 60
- Ecole Municipale de Musique : 06 08 88 66 42
- Ecole Municipale de Danse : 06 28 62 74 74
- Bibliothèque Municipale : 01 34 72 74 14

## Service Restauration, Entretien, Atsem :

- Contact : 01 34 47 46 54

## Services Techniques :

- Contact : 01 34 47 46 47

## SOMMAIRE

INFOS	02
VIE LOCALE	04
INFOS POLICE MUNICIPALE	15
ENTREFILETS	17
ENFANCE / JEUNESSE	18
VIE ASSOCIATIVE	23
CONSEILS MUNICIPAUX	33
ÉTAT CIVIL	44
AGENDA	46



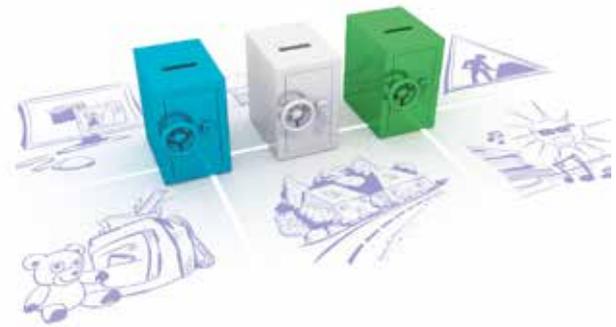


## Coup de Coeur pour Marly-la-Ville

Notre commune a reçu, pour ses actions en faveur du don de sang en 2020, 2 cœurs – le *cœur collecte* et le *cœur communication* - décernés dans le cadre de la cérémonie des Labels Commune donneur, qui a eu lieu en juillet dernier.

- ♥ Le *cœur collecte* qui récompense l'optimisation de la visibilité, du confort et de l'accès des collectes de sang dans la collectivité.
- ♥ Le *cœur communication* qui félicite la pédagogie et l'information mise à disposition des citoyens.

Un grand merci à tous les donateurs pour votre précieux soutien !  
**Continuez de donner votre sang, pour sauver des vies !**



## Imposcope

L'imposcope est un outil permettant de savoir comment sont utilisés les impôts de la population.

Pour la commune de Marly-la-Ville, l'outil de calcul est disponible ici :

[www.imposcope.com/marly-la-ville-2021](http://www.imposcope.com/marly-la-ville-2021)

**Nouveau !**



## La page Facebook « Marly-la-Ville »

Afin de mieux informer les Marlysiens et Marlysiennes, de répondre aux questions et de donner des contenus pratiques pour le quotidien, la Municipalité diversifie ses moyens de communication et se dote d'une page Facebook officielle @villedemarlylaville

En complément du site internet, du bulletin municipal et des trois panneaux lumineux présents sur la commune (ainsi que sur l'application CentoLive), cette page Facebook vous permettra de suivre toutes les actualités de votre ville.



# ÇA S'EST PASSÉ À MARLY-LA-VILLE

**Sylvie Jalibert,**  
Maire adjointe chargée de la Communication,  
des Animations et des Festivités

## Cérémonies

**DIMANCHE 23 MAI**

### Une cérémonie d'hommage aux victimes de l'esclavage

a eu lieu comme tous les ans, le 23 mai dernier, devant le monument aux morts de la ville, en présence de madame la Députée, Zivka PARK, Messieurs les Maires André SPECQ de Marly-la-Ville et Pierre BAROS de Fosses, de Madame PEROUMAL du CM 98 et de nombreux élus. Plusieurs lectures ont été faites dont une par un élève du collège Françoise Dolto.



**MERCREDI 14 JUILLET**

La cérémonie de la fête nationale a pu se dérouler avec plus de monde que l'année dernière au vu des conditions sanitaires «allégées» en extérieur.



## Forum de la Vie locale et associative

**SAMEDI 4 SEPTEMBRE**

**Merci à tous les participants de cette nouvelle édition du Forum de la Vie locale et associative organisé à Marly-la-Ville.**

L'occasion pour tous de trouver une activité associative, sportive, citoyenne ou culturelle à la rentrée !

Si vous n'avez pas pu venir au Forum et vous inscrire, la liste des associations présentes sur la ville est disponible sur <https://marly-la-ville.fr/se-divertir/vie-associtative/>

La plupart d'entre elles recrutent et cherchent des adhérents ! N'hésitez pas à les contacter et à les rejoindre.



## Marly Fleuri

De nouveau cette année, le jury s'est rendu devant les jardins et balcons inscrits au concours du Marly Fleuri.

Lors de son passage, ce jury a déploré que de très beaux jardins ne soient pas inscrits au concours. Alors, vous qui avez la passion du jardinage, n'hésitez pas à vous inscrire pour l'année prochaine !

Les bulletins d'inscriptions sont sur le site et en mairie dès la fin du mois de mai.

Pour le concours de juin 2021, les 5 jardins les mieux notés :

Mme ALLAINGUILLAUME,  
Mme CROISEL, Mme LOGGHE,  
Mme GUERIN et Mme LEDANSEUR.

Malheureusement cette année encore, la remise des lots et prix, n'a pu se tenir en mairie, autour d'une exposition des photos des participants et d'un verre de l'amitié; en cause les conditions obligatoires à mettre en place par décret préfectoral pour la tenue des rassemblements municipaux.



## Nettoyons notre ville

SAMEDI 11 SEPTEMBRE

**Le soleil était au rendez-vous le 11 septembre dernier, pour la matinée du « Nettoyons notre ville »**

Près de 80 personnes, partagées en 17 équipes de 2 à 12 personnes adultes et enfants de tout âge, étaient présents pour participer à l'événement citoyen de nettoyer Marly-la-Ville.

Dès 8h30, après avoir passé le contrôle du pass sanitaire, géré par le personnel des sports, que nous remercions, nous nous sommes retrouvés autour d'un petit-déjeuner, proposé par les responsables du service restauration de la Mairie, que nous remercions aussi.

Avec la petite exposition prêtée par le Sigidurs et des tours de cou avec le détail sur le tri, nous avons proposé un petit quizz pour tester les connaissances de chacun (vous trouverez celui-ci à la fin de cet article). Bravo à tous car les scores ont été plutôt élevés sur 15, nous avons eu 2 exæquo à 12 points et 4 à 11 points.



Après la distribution de sacs à dos avec eau et gobelets, des gants, masques, pinces, ponchos (si la pluie devait s'inviter), des sacs poubelles divers (pour les bouchons, les canettes, les déchets, le verre et ce qui est recyclable) et une bouteille plastique pour les mégots, tout ce petit monde est parti parcourir la ville.

Des objets qualifiés d'insolites car trouvés dans des endroits inappropriés ont été rapportés ou pris en photos (si trop

volumineux) avec le lieu afin d'être ramassés par les services municipaux, à savoir des panneaux de travaux ou de limitation de vitesse, des plots de chantier, 1 thermos, un outil rouillé de jardinage, du grillage, ....

Le poids de toutes les catégories réunies a été de plus de 112 kg, ce qui représente en moyenne ce qui est ramassé chaque jour par les employés municipaux !

- Recyclable : 33,95 kgs
- Déchets : 39,39 kgs
- Verre : 29,9 kgs
- Bouchons : 1,05 kgs
- Canettes : 5,33 kgs
- Mégots : 2,77 kgs

Au cours du bilan de la récolte, certains participants ont constaté que Marly-la-Ville n'était « pas si sale que cela », ils nous ont rapporté aussi que les Marlysiens rencontrés sur le chemin, les avaient pour la majorité, félicité pour leur participation à une action de citoyenneté, et que certains y participeraient l'année prochaine.

Merci encore à tous les participants et rendez-vous en 2022 dont la date envisagée à la fin du printemps est le 9 avril.

A très bientôt !

**Les élus de la commission animation - festivités**



### Quizz

#### Nettoyons notre ville

**1• Qu'est-ce qu'un déchet ?**

- A. C'est quelque chose de sale
- B. C'est quelque chose qu'on jette à la poubelle
- C. C'est quelque chose dont on n'a plus besoin et que l'on décide de jeter

**2• Un mégot pollue :**

- A. 50L d'eau
- B. 500L d'eau
- C. 1000L d'eau

**3• Pourquoi les animaux mangent-ils les déchets ?**

- A. Ils aiment le goût
- B. Ils pensent que c'est de la nourriture
- C. Ils ne font pas ça !

**4• Les masques se jettent dans la poubelle de tri ?**

- A. Vrai
- B. Faux

**5• Les matières qui se trient dans le bac de tri sont :**

- A. Le bois
- B. Le métal
- C. Le coton
- D. Le plastique
- E. Le papier

**6• Quel déchet ne se jette pas dans le bac de tri :**

- A. La bouteille en plastique
- B. Le pot de yaourt
- C. Une gourde d'eau

**7• Quels déchets se jettent dans le bac de tri :**

- A. Un sachet de chips
- B. Calage des gâteaux
- C. Une canette
- D. Une enveloppe

**8• Combien de temps met un emballage plastique à se dégrader dans la nature ?**

- A. 10 à 50 ans
- B. 100 à 400 ans
- C. 450 à 1000 ans

**9• Un mégot se décompose dans la nature au bout de :**

- A. 6 mois à 1 an
- B. 2 à 12 ans
- C. 12 à 30 ans

**10• Un chewing gum se décompose en :**

- A. 1 an
- B. 5 ans
- C. 10 ans

**11• Un papier se dégrade en :**

- A. 3 mois
- B. 6 mois
- C. 1 an

**12• Qu'est-ce que le 7<sup>e</sup> continent ?**

- A. Un amas de déchet au nord de l'océan pacifique
- B. C'est le nom donné à l'Antarctique
- C. C'est un continent où il y a des dinosaures

**13• Pourquoi les déchets se regroupent-ils dans l'océan ?**

- A. Les scientifiques réalisent des tests de dégradation des déchets dans l'eau
- B. Les courants marins les regroupent au même endroit
- C. Il y a des trous

**14• Les déchets des océans proviennent de l'intérieur des terres à :**

- A. 10%
- B. 50%
- C. 80%

**15• Je me promène et je ne trouve pas de poubelle pour jeter mon emballage de gâteaux :**

- A. Je le jette par terre
- B. Je le mets dans ma poche
- C. Je le mange

**Réponses :**

1-C, 2-B, 3-B, 4-B, 5-E, 6-C, 7-A, 8-C, 9-B, 10-B, 11-C, 12-A, 13-B, 14-C, 15-B.

### Fête des Jeux

DIMANCHE 19 SEPTEMBRE

Cette première édition de la Fête des Jeux à Marly-la-Ville fut une belle réussite !

Au total 223 enfants et 279 adultes ont participé à cette nouvelle fête.

Nous remercions tous les participants, les élus, les agents et nos partenaires pour les belles animations mises en place :

- ▶ Un circuit pour passer son permis citoyen à trottinette, en vélo ou voiturette et la découverte du métier de policier municipal
- ▶ Un Pixel Can pour faire de l'art en recyclant ses canettes proposé par le Sigidurs, gestion des déchets
- ▶ Des activités de plein air avec des échasses, des pédale-go, des easyroller, des puissance 4 et mikado géants, et des tirs au but avec la FCPE et le club de football ESM
- ▶ Un loto avec de nombreux lots à gagner à l'Espace Culturel Lucien Jean Marly-la-Ville
- ▶ Des animations en musique avec K'Dances et la Guirlande Francilienne
- ▶ Des activités pour les tout petits avec le Relais Assistantes Maternelles
- ▶ Et de nombreux jeux pour tous les âges organisés dans la salle des sports

Sans oublier la contribution de Chef.Thai.Mai et de l'association SOMABÉ Solidarité Marly Bénin qui nous ont régalez avec leurs plats sucrés et salés.

**Vivement la prochaine édition !**



### Feu d'artifice

L'organisation du feu d'artifice et de sa retraite aux flambeaux le 4 septembre à Marly-la-Ville impliquait la mise en place d'un dispositif demandé par le Gouvernement, très important lié au pass sanitaire, avec notamment un filtrage et un contrôle sur 14 points d'accès imposé par la Préfecture.

Les contraintes géographiques du parc Allende pour la mise en place d'un tel événement nocturne et en plein air, organisé dans cette période de pandémie et dans le respect du Plan Vigipirate toujours activé, n'ont malheureusement pas permis de garantir la sécurité de tous. C'est pourquoi nous avons été contraints par la Préfecture de l'annuler.

Nous vous remercions pour votre compréhension et espérons pouvoir reporter l'événement dès que la situation sanitaire le permettra (avec des animations surprises qui avaient été étudiées et réservées en juillet !).

**Retrouvez tous vos prochains événements à Marly-la-Ville sur [www.marly-la-ville.fr](http://www.marly-la-ville.fr)**



# VIE SCOLAIRE

Fabienne Gely,  
Maire adjointe chargée de la Vie Scolaire

## La rentrée 2021-2022

**Nous espérons que vous avez bien profité des vacances.**

Et voilà que la rentrée des classes de septembre vient d'avoir lieu. L'été va bientôt laisser place à l'automne et une nouvelle année scolaire a déjà démarré. Nous la souhaitons meilleure que ces 2 dernières années, perturbées par les contraintes sanitaires. Et surtout, nous souhaitons une bonne santé à tous, petits et grands. La situation nous contraint encore à poursuivre le protocole sanitaire quasiment dans les mêmes conditions qu'en juin dernier, avec port du masque pour les adultes et les enfants à partir de 6 ans, sans brassages et avec des lavages des mains répétés. Nous continuerons tous d'appliquer ces gestes essentiels pour stopper les contaminations tant que cela nous sera imposé et recommandé. Et nous nous adapterons comme nous avons su le faire précédemment. Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux résidents du Clos Dalibard et à tous les nouveaux arrivants à Marly.

## Les écoles

**Pour cette rentrée, le secteur du Bourg a augmenté ses effectifs du fait de l'arrivée de nouveaux Marlysiens sur le programme du Clos Dalibard. Toutefois, toutes les écoles de Marly-la-Ville ont vu leurs effectifs augmenter.**

**L'école maternelle du Bourg**, avec ses 3 classes a vu arriver une nouvelle directrice. C'est donc avec un grand plaisir que nous accueillons Madame Mazrani qui succède à Madame Caderon. Nous lui souhaitons donc la BIENVENUE dans notre petite école du village ! Bienvenue également à la nouvelle enseignante, provisoirement nommée dans l'école.

**L'école élémentaire de la Garenne**, avec ses 6 classes a vu arriver de nouvelles enseignantes à qui nous souhaitons également la BIENVENUE ! Pour rappel le revêtement de la cour avait été refait l'an dernier.

**L'école maternelle**, avec ses 3 classes a bénéficié de la réfection de son restaurant scolaire, de son dortoir et des sanitaires du dortoir pendant l'été. Ce groupe scolaire de la Garenne, maternelle et élémentaire, a subi un vrai lifting cet été, avec des travaux qui ont débuté au printemps dernier : étanchéité-gardes corps-toiture refaite entièrement, ouvrants-stores-portes et fenêtres remplacées, faux plafonds-éclairages leds. La chaudière des écoles avait été remplacée un peu plus tôt que prévu suite à un dégât des eaux.

**L'école maternelle du Bois Maillard**, avec ses 4 classes a accueilli cet été en partie le Centre de Loisirs du fait des travaux sur l'école de la Garenne.

**L'école élémentaire du Bois Maillard**, avec ses 7 classes a elle aussi accueilli cet été le Centre de Loisirs pour les mêmes raisons.

## Clin d'œil sur... le personnel communal

**Après 21 années de bons et loyaux services au sein de la mairie à servir les enfants en tant qu'agent d'office, Madame Bouin Viviane a décidé de mettre les voiles vers une mer au rythme plus tranquille : la retraite !**

Ce mot fait frémir certains, et rêver les autres. Mais je vais vous faire une confidence que m'a révélée notre amie Viviane il y a quelques jours : si elle nous quitte, ce n'est ni pour des raisons d'âge ou de tranquillité... Je peux maintenant vous le dire : le café est bien meilleur chez sa fille ! Sans cela, vous pouvez être sûr(e)s qu'elle resterait dans notre collectivité encore quelques temps...

Néanmoins, une nouvelle étape s'ouvre à elle, monsieur le Maire, madame Gely maire adjoint chargée de la vie scolaire, madame la directrice générale des services et l'ensemble de ses collègues, nous lui souhaitons une belle et heureuse retraite.

**Esther Lucchetta & Sylvie Bordeyne**, Responsables du service restauration/entretien/atsem

**Mme Fabienne GELY**, Maire Adjoint chargée de la vie scolaire

### POUR RAPPEL :

#### ► La restauration

Le SIRESCO poursuit son service avec ses 15 engagements pour une restauration durable. (Site internet du SIRESCO : <https://www.siresco.fr>)

Pour rappel, les tarifs du repas s'élèvent à 3,33€ pour les familles, même si le coût facturé par le SIRESCO est supérieur et les élus ont fait le choix de ne pas facturer le pain et les charges. Pour rappel le coût réel d'un repas par enfant est de 15€.

#### ► La pause méridienne

Pour les écoles maternelles, les temps de pause méridienne (dont la restauration) se font sous la responsabilité du Service municipal de Restauration/Entretien et sont pris en charge par les ATSEM.

Pour les écoles élémentaires, les temps de pause méridienne (dont la restauration), se font sous la responsabilité du Service municipal de l'Enfance et sont pris en charge par les Animateurs.

#### ► Les accueils périscolaires

Nous vous rappelons que les temps d'accueil périscolaires (pré et post) ainsi que l'accueil au Centre de Loisirs du mercredi dépendent du Service municipal de l'Enfance.

#### Les personnels des Services municipaux restent à votre écoute pour toute information.

Pensez à faire vos réservations ou annulations dans les règles sur l'espace citoyen afin de nous permettre une meilleure gestion des personnels, des repas à commander et d'éviter le gaspillage alimentaire et les dépenses inutiles.



**Sylvaine Ducellier,**  
Conseillère municipale, chargée du CCAS

## Un vent de liberté mixé au vent du large a soufflé ce 1<sup>er</sup> juillet sur nos séniors.

Enfin une journée « détente » à fouler le sable de la plage de Berck, à regarder les phoques qui, à marée basse, se prélassent sur les bancs de sable en attendant la marée montante, à prendre le petit train touristique pour découvrir la ville et son histoire.

Sortie sans enfants, sans petits enfants pour que ce soit un jour complet de vacances.

Ce qu'en disent les Marlysiens sur le chemin du retour :

- Cela fait du bien de pouvoir enfin sortir une journée hors de Marly.
- Ce matin en partant c'était comme un départ en vacances.
- Enfin une journée à pouvoir se retrouver entre amis.
- Vous ferez une autre journée bientôt ?
- Même le soleil a été au rendez-vous.



Et surtout pour beaucoup :

- Quel bonheur de manger au restaurant !

D'autres événements, d'autres sorties sont prévues pour les mois à venir dont un après-midi "jeux de société" qui aura lieu à la salle des fêtes un mardi une fois par mois.

Afin de pouvoir y participer merci de vous inscrire auprès du **CCAS au 01 34 47 46 55**.

Nombre de participants limité à 30 personnes.



## SPORTS

**Pierre-Yves Hurtel,**  
Maire-adjoint chargé des Sports

## Un City Stade à Marly-la-Ville !

**Nous avons le plaisir de vous annoncer le début des travaux du City Stade, près du Collège Françoise Dolto rue Marcel Petit.**

Ainsi l'engagement de l'équipe municipale sera respecté. Les actions des deux entreprises Emulithe et le Groupe SAE devront être coordonnées pour la réalisation de cette structure. Le maximum de sécurité sera mis en place pour le minimum de gêne qu'occasionne ce type de travaux. La livraison du chantier se fera selon les conditions météorologiques, en espérant qu'il puisse être terminé avant la fin de l'année 2021.





# CULTURE

**Michèle Lelez-Huvé,**  
Maire adjointe chargée de la Culture

## Une nouvelle saison pour :

### L'École Municipale de Musique !

**Après une année ponctuée par des cours en visio et des concerts filmés sans public, nous espérons que la saison 2021/2022 sera pleine de belles activités culturelles !**

Une nouvelle programmation mêlant, comme chaque année, kioskamusic, concerts d'élèves, et cartes blanches aux professeurs vous attend. Tous nos concerts sont gratuits et ouverts à tous. Venez nombreux !

Si vous souhaitez vous inscrire à l'École de Musique, rendez-vous dans la rubrique "Activités" du site [www.espace-citoyens.net/marlylaville](http://www.espace-citoyens.net/marlylaville).

Vous pouvez également contacter l'École de Musique au **06 08 88 66 42** et sur [ecolemusique@marlylaville.fr](mailto:ecolemusique@marlylaville.fr) pour tout complément d'informations.



Carte Blanche «Airs Baroques» du 1<sup>er</sup> octobre 2021 à l'Église Saint Étienne de Marly-la-Ville.

Retrouvez tous les prochains événements des Écoles Municipales de Musique et de Danse dans l'agenda en p.46 et sur le programme de la saison culturelle 2021-2022.

### L'École Municipale de Danse

**LA DANSE PLUS FORTE QUE LA COVID !**

**Deux longues années, c'est le temps qu'aura dû attendre l'École Municipale de Danse pour retrouver un public lors du « Spectacle pas comme les autres » présenté par les élèves danseurs le dimanche 20 juin 2021.**

À l'École Municipale de Danse comme partout ailleurs, les cours de danse se sont arrêtés début novembre en raison de la crise sanitaire.

L'équipe pédagogique a malgré tout mis en place des cours de danse en visio pour tous les niveaux afin de maintenir un lien avec nos élèves danseurs et leurs familles, jusqu'à la reprise des cours en extérieur !

Un Padlet a été envoyé de façon hebdomadaire tel un journal pédagogique constitué d'articles sur toutes les disciplines enseignées à l'École Municipale de Danse.

Nous avons également pu assurer des ateliers de danse à destination des élèves de l'école maternelle du Bois Maillard. Les enfants ont pu se mettre dans la peau de personnages imaginaires, structurer leurs déplacements dans l'espace et sur la musique et créer une chorégraphie collective.

Enfin, la classe de 3<sup>ème</sup> cycle a pu reprendre les cours de danse en janvier, ce qui leur a permis de représenter l'École lors du Concours National de Danse régional d'Île-de-France en mars, où elles ont obtenu d'excellents résultats et se sont qualifiées pour le Concours national qui se déroulera à Bordeaux en novembre prochain.

Nous avons hâte de vous retrouver nombreux pour la saison à venir et vous donnons rendez-vous pour une année riche en danse !

Si vous souhaitez vous inscrire à l'École de Danse, rendez-vous dans la rubrique "Activités" du site [www.espace-citoyens.net/marlylaville](http://www.espace-citoyens.net/marlylaville).

Vous pouvez également contacter l'École de Danse au **06 28 62 74 74** et sur [ecole-dedanse@marlylaville.fr](mailto:ecole-dedanse@marlylaville.fr) pour tout complément d'informations.



Interventions de l'École de danse au Bois Maillard Maternelle.



Reprise des cours en extérieur.



Un spectacle pas comme les autres.

### Espace culturel Lucien Jean

#### Une reprise des activités en mai pour les plus jeunes !

Plusieurs spectacles et activités culturelles ont pu reprendre avec un protocole sanitaire adapté à l'Espace culturel Lucien Jean :

► **Jeudi 6 mai** : Spectacle "Là..Pas là" (compagnie Acta)  
Un moment poétique sur la thématique de l'absence, pour les petits du RAM et de l'école maternelle de la Garenne

► **Mercredi 12 mai** : Spectacle "Répliques"(compagnie Le Grand Jeté !)  
Une performance de danse tout en équilibre pour les Centres de Loisirs du Bourg, du Bois Maillard et de la Garenne, précédée d'un atelier avec les artistes pour l'un des groupes.

► **Jeudi 20 mai** : Spectacle "Huitième Jour" (compagnie La Mob à Sisyphe)  
Les 5<sup>èmes</sup> du Collège Françoise Dolto ont pu découvrir ce trio composé de trois circassiens qui se jouent de l'ennui et de l'échec.

► **Mardi 1<sup>er</sup> juin** : Présentation du spectacle de fin d'année du Collège  
Les 5<sup>èmes</sup> D et A du collège Françoise Dolto avec leurs professeurs ont présenté leur spectacle de fin d'année en présence de leurs parents.

► **Mercredi 16 juin** : Atelier Marly Art  
Le mercredi 16 juin dernier, les jeunes des centres de loisirs du Bourg et de La Garenne ont passé la journée avec l'association **Nuances Urbaines - VEC crew** pour un atelier d'initiation au street art ! Chaque groupe a pu s'entraîner à écrire son prénom sur une bâche puis contribuer à réaliser des lettrages de mots qui avaient été choisis.  
Une exposition a présenté leurs œuvres et les photos de la journée, lors de l'ouverture de saison, le 2 octobre à l'Espace culturel Lucien Jean.



Spectacle "Là..Pas là" (compagnie Acta).



Présentation du spectacle de fin d'année du Collège.



Atelier Marly Art.



Festival Primo.

► **Mercredi 15 septembre** : Festival Primo (Compagnie Oposito Moulin Fondu)  
Les enfants du Centre de loisirs de la Garenne ont participé à un atelier jonglage proposé par la Compagnie Nushka, puis l'ensemble des enfants des Centres de Loisirs de la Garenne, du Bourg et du Bois Maillard ont assisté aux deux spectacles «Matières pré-évolutives» (Compagnie Nushka) et «Bankal» (Compagnie Puéril Péril).

## Une nouvelle saison culturelle à découvrir

Après plusieurs mois de fermeture au grand public, l'Espace culturel vous accueille pour une nouvelle saison à partir du samedi 2 octobre 2021.

Plusieurs spectacles annulés la saison dernière ont été reportés comme l'exposition-théâtre "Millefeuilles", le concert des "Fouteurs de Joie", l'humoriste "Bun Hay Mean", le magicien-mentaliste "Clément Freze", la pièce de théâtre "Le Dîner de Cons", ainsi que les propositions de nos associations "Les Chup's" (comédie musicale) et "Gaia" (théâtre).

Quelques nouveautés se sont également glissées dans cette nouvelle programmation comme "Times Box", le trio musical venu en résidence pendant le confinement, "BAM!" le Festival de Pop Culture proposé par la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, "L'Avare", la pièce de Molière revisitée par la compagnie de l'Illustre Théâtre, ainsi que plusieurs spectacles pour le jeune public et notre participation au Festival Premières Rencontres d'ACTA.

Sans oublier les activités proposées par la Bibliothèque municipale...

Une saison très prometteuse, qui nous l'espérons, pourra se dérouler sans entraves et avec le protocole sanitaire en vigueur !

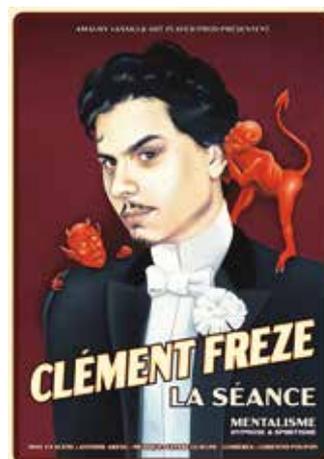
Retrouvez l'ensemble des spectacles en p. 46, sur le programme de la saison culturelle 2021-2022 (disponible sur place ou sur le site [marly-la-ville.fr](http://marly-la-ville.fr)).

**Réservez dès à présent vos places au 01 34 31 37 60**



Bun Hay Mean

Bun Hay Mean © Fifou



Les Fouteurs de Joie

© Sylvain Gripoix

Pour suivre notre actualité, rendez-vous sur :

-  Facebook@EspaceLucienJean
-  Instagram@espace\_lucien\_jean
-  Youtube@Espace Culturel Lucien Jean

### Bibliothèque Municipale de Marly-la-Ville

**La Bibliothèque Municipale est restée ouverte tout l'été !**

Grâce à la mise en place des gestes barrières et d'un protocole sanitaire strict, les usagers de la bibliothèque ont pu continuer d'emprunter et de rendre les ouvrages, d'utiliser les 4 Boîtes à Lire installées sur la commune et même d'assister à quelques événements :

**Le 19 juin 2021**

Dans le cadre du "Festival Livre Comme L'air" l'illustratrice Laure Du Fay a mené un atelier familial (à partir du CP) sur la composition de portraits d'animaux, formant par la suite un imagier d'animaux imaginaires ! Un atelier qui s'est prolongé par une séance de dédicaces.

**Le 1er juillet 2021**

Deux séances de contes ont été proposées par l'artiste Yaida Jardines Ochoa à destination du RAM. Une quarantaine d'enfants accompagnés de leurs assistantes maternelles ont pu prendre part à ces contes enchantés.

**Du 16 juin au 31 août 2021**

La Bibliothèque a présenté une exposition des travaux menés en partenariat avec les jeunes de l'IME Madeleine Bres et le dessinateur de bande dessinée JC Morandea.

Cette exposition a également été présentée à l'Espace culturel Lucien Jean lors des "Matinées de sensibilisation à l'autisme" et sera visible par la suite à l'IME. Une collaboration avec l'IME et les structures culturelles que nous espérons renouveler prochainement !

Retrouvez tous les prochains événements de la bibliothèque dans l'agenda en p.46 et sur le programme de la saison culturelle 2021-2022.



Festival Livre Comme L'air.



L'Heure du conte.



Exposition en partenariat avec l'IME.



## URBANISME

**Daniel Mella,**  
Maire adjoint en charge du Cadre de Vie



**Robert Wallet,**  
Maire adjoint

### Règles de l'Urbanisme

**La commune a remplacé le POS (Plan Occupation des Sols) caduque, par son Plan Local d'Urbanisme (PLU) depuis 2014, ce PLU est consultable sur le site officiel de la commune.**

Celui-ci, très détaillé, précise les droits et devoirs de chacun pour toutes demandes de permis de construction, de modifications du permis de construire, de rajouts tels que : vérandas, abris de jardin, ouverture de fenêtres, barrière séparative, terrasse, etc.. !

L'ensemble de ces initiatives doit, en préambule, faire l'objet d'une déclaration de travaux auprès des services de l'urbanisme de la mairie qui pourront vous renseigner sur vos droits et sur les démarches à suivre.

#### Pourquoi cette information ?

Nous sommes conduits à rappeler, concernant l'urbanisme, le cadre de vie et l'environnement, sur l'obligation de respecter les règles édictées du PLU, pour la cohérence des lieux de vie, pour l'environnement et du cadre de vie.

Depuis quelques mois, des initiatives malheureuses sont à déplorer, qui posent de nombreux problèmes de cohabitation avec le voisinage.

Entre autres, trop fréquemment, l'installation de clôtures séparatives, voire parfois de murs, qui au PLU ne doivent pas excéder la hauteur de 1,80 mètre au sol, mais bâti, dépassant très largement cette hauteur et, cela sans aucune autorisation, alors qu'elles doivent faire l'objet d'une déclaration préalable simplifiée.

Tout comme, pour les propriétaires eux, situés dans l'environnement immédiat des 500 mètres de l'église Saint-Étienne, classée aux monuments historiques, cette déclaration doit faire l'objet de l'avis de l'Architecte des bâtiments historiques du Val-d'Oise, seul autorisé à donner son avis favorable ou non, accompagné de ses préconisations de couleur, de type de matériaux...

Chaque nouvelle construction ou rajout de construction doit faire l'objet d'une déclaration de travaux, indispensable, afin de disposer du certificat de conformité, que le notaire réclamera, lors de la vente du bien concerné.

Aussi, du fait de ces digressions, les services de l'urbanisme doivent mettre un terme aux interprétations et aux initiatives personnelles, en se démarquant des règles d'urbanisme écrites au PLU. Ils sont chargés de faire respecter la stricte application de celui-ci.

#### Rappel au bon respect du domaine public

Lors de travaux, les entreprises chargées de ceux-ci, se doivent impérativement de protéger les espaces du domaine public (trottoir, chaussée..).

Les dégradations engendrées sont de la responsabilité du donneur d'ordre, les remises en état des lieux restent donc à la charge de celui-ci. Pour les cas où la collectivité devrait se charger des réfections, le coût des dégâts occasionnés, seront eux facturés par le trésor public à ce propriétaire.

#### L'équipe municipale

### Un spectacle de longue haleine à l'Espace culturel

**Pendant les congés d'été, de nombreux travaux sur Marly-la-Ville ont été effectués profitant pour les plus importants de l'arrêt des activités.**

L'Espace culturel Lucien Jean s'est refait une beauté et se dote désormais d'un nouveau sol pour la salle de spectacles !

Un chantier qui a nécessité une grande préparation de calfeutrage, de façon à protéger de la poussière, les gradins, la scène et surtout la régie technique.



Après un démontage complet des gradins, un travail de décollement du revêtement initial s'est enclenchée, suivi par le ponçage du sol en ciment pour une préparation uniforme du sol en décaissant sur 3mm. S'en est suivi ensuite la première passe d'un produit primaire pour l'accroche, puis une fois sec, la couche de résine choisie d'une couleur adaptée à la salle de spectacle fut posée.

Après plusieurs ponçages, couches de résine et rebondissements, et même si quelques ajustements sont à prévoir, le sol est désormais prêt et la salle quant à elle opérationnelle pour recevoir à nouveau du public !

Un chantier qui aura finalement duré tout l'été et qui à malheureusement empêché la tenue de la Fête de la Musique en intérieur, annulée à cause d'un risque violent d'orages le 21 juin dernier.

La remise complète de la salle (repositionnement des gradins, nettoyage complet du sol au plafond y compris les sièges) est en cours, merci à l'équipe qui s'efforce de remettre au top niveau la qualité et le confort que vous attendez tous afin de pouvoir vous accueillir pour la nouvelle saison avec encore plus de choix.

**Robert WALLET, Maire Adjoint**

### Travaux d'été

**Les périodes estivales d'été se suivent, et comme tous les ans, elles sont mises à profit pour faire les grands travaux et les gros entretiens des bâtiments publics.**

La COVID-19, n'est toujours pas un mauvais souvenir, elle nous pose encore quelques problèmes d'organisation les diverses tâches à accomplir.

Ci-après un aperçu des travaux qui ont pu être menés à bien dans cette période estivale :

#### École Primaire et maternelle La Garenne

Le gros des efforts, avec **une enveloppe budgétaire de 800 000€**, s'est essentiellement porté cette année sur l'école, avec des subventions financières de la CARPF, et du Conseil Départemental du Val d'Oise, qui ont permis de boucler le budget nécessaire, pour la requalification générale de cet établissement, après plus de 40 ans de bons et loyaux services aux profits de générations d'écoliers.

Les travaux extérieurs que nous avons pu entamer dès le mois de mai dernier, avec la couverture et l'isolation des 1200 mètres carrés de toiture, pour une fin de chantier programmé impérativement pour le 23 août.

Les délais ont été respectés par l'ensemble des prestataires qui sont intervenus sur ce très gros chantier, chacun a dû faire sa place, sans gêner les autres corps de métier.

Merci donc à toutes ces entreprises d'avoir respecté le cahier des charges et délais impartis.

Un grand merci aux personnels en charge de l'entretien des écoles et de la restauration scolaire qui se sont mobilisés, pour faire disparaître toutes traces de travaux et rendre une école propre aux enseignants et écoliers.

#### Quels travaux ont été conduits sur l'ensemble de cette école ?

- Le remplacement du réseau électrique en éclairage LED,
- Le remplacement de l'ensemble des huisseries : les portes, les fenêtres ont été équipées de verres occultants à l'extérieur, enfin dotées de volets électriques pour l'ensemble de celles-ci,
- Le grand nettoyage des façades

#### En supplément pour l'école maternelle

- La requalification des toilettes avec le remplacement des WC avec l'isolation d'intimité pour chacun et la remise en peinture,
- La réfection total du restaurant scolaire des tout petits,
- La décoration en peinture du dortoir accompagné d'une fresque sur « le Petit Prince » de Saint-Exupéry, création personnelle d'une artiste agent municipal du service enfance, à qui nous renouvelons nos remerciements pour ce beau projet mené à bien.

#### Sur les Écoles du Bourg et du Bois Maillard

Sans rentrer dans les détails, l'ensemble des travaux d'entretien d'été dans les autres établissements scolaires de la commune ont été conduits par nos agents des Services techniques dédiés aux travaux des bâtiments, malgré les contraintes de la distanciation dû à la Covid-19, toujours d'actualité, avec le renfort de quelques jeunes gens en travail d'été.

#### Espaces verts et voiries

Les conditions climatiques de cet été se sont montrées très favorables aux pousses des pelouses et de mauvaises herbes. Elles n'ont pas favorisé l'entretien optimale des voiries et des espaces verts, des parcs et jardins, ce suite, aux congés et arrêts de travail divers de nos personnels en charge de ces missions, malgré le renfort de jeunes gens recrutés pour renforcer les équipes parcs et jardins.

#### Voies

ENEDIS a profité de cette période, pour entreprendre le remplacement d'un câble électrique d'alimentation réseau qui posait de réel problèmes de fiabilité. Il reste encore quelques traces de chantier sur les trottoirs à faire combler.

Le Conseil Départemental a terminé les travaux de requalification de la rue Roger Salengro sur les ronds-points du collège et sur celui du bas de Marly.

**Daniel Mella**

**Maire adjoint en charge du Cadre de Vie**



Remplacement des portes et fenêtres (ici dans le réfectoire).



Nouvelle décoration pour le dortoir.



## Sécurité routière

**La Police Municipale de Marly-la-Ville a mis en place courant 2021 des journées de sensibilisation à la sécurité routière auprès des établissements scolaires.**

Nous avons proposé 3 journées de sensibilisation à la sécurité routière du 29 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2021 auprès de 62 élèves du niveau CM2.

La journée s'est composée en 3 thèmes :

- Un temps pour apprendre le code de la route et savoir quel comportement à adopter dans la rue et sur la route en tant que piéton, cycliste et passager.
- Un temps pour pratiquer grâce à deux parcours installés dans la cour de l'école.
- Puis un dernier temps pour tester les connaissances acquises par le biais d'un questionnaire permettant l'obtention du diplôme APER (Attestation de Première Education à la Route) et du Permis Piéton, remis aux élèves par le Responsable de l'établissement scolaire.

D'autres ateliers de sensibilisation à la sécurité routière seront proposés sur l'année 2021-2022 aux trois groupes scolaires de Marly-la-Ville, à destination des CE2, CM1 et CM2.



## Quelques conseils pour rester vigilant...

### CONTRE LES CAMBRIOLAGES EN CAS D'ABSENCE

- Déposez vos objets de valeurs et documents importants dans un coffre bancaire ou chez des proches.
- Demandez à quelqu'un de venir relever votre boîte aux lettres ou faites suivre votre courrier.
- Méfiez-vous des soi-disant cachettes de clés sûres, telles que paillason, dessus de porte, pot de fleurs... qui sont parfaitement connues des cambrioleurs.
- Ne laissez pas traîner d'échelle, de caisses, d'outils aux abords de votre habitation. Cela pourrait servir aux cambrioleurs.
- Ne laissez aucun message signalant votre absence sur votre porte, votre répondeur téléphonique ou sur vos réseaux sociaux.
- Précisez à votre gardien ou à vos voisins que vous ne déménagez pas pendant vos congés.
- Votre habitation doit paraître habitée : un petit programmateur électrique peut allumer et éteindre automatiquement une lampe visible de l'extérieur.

**En tant que voisin, vous pouvez faire preuve de « vigilance citoyenne » et informer la police de tout mouvement que vous considérez anormal dans votre quartier.**

### DANS L'ESPACE PUBLIC

- Pour retirer de l'argent : préférez les distributeurs qui se trouvent à l'intérieur de la banque, ne retirez pas de grosses sommes et veillez à ce que personne ne puisse voir votre code.
- Pour éviter les vols à l'arrachée : optez pour un sac de petit volume et orientez son ouverture vers vous, ou encore privilégiez les sacs qui se portent près du corps et qui peuvent être facilement dissimulés sous des vêtements, elles sont plus difficiles à repérer et attraper, emportez le minimum d'argent liquide et mettez-le dans une poche près du corps.
- Soyez vigilants en cas de mouvements de foule, moments d'action privilégiés pour les pickpockets.

**Malgré toutes ces précautions si un agresseur tente d'arracher votre sac, ne résistez pas, vous risqueriez d'être blessé, prévenez rapidement les services de police et de gendarmerie.**

### FACE AU DÉMARCHAGE À DOMICILE

Nous sommes régulièrement sollicités à notre domicile par des vendeurs, des prospecteurs ou encore des sondeurs. Mais on reçoit aussi chez soi, des professionnels du bâtiment (plombier, serrurier, gaz, téléphone...) que nous avons-nous même contacté pour un problème à régler.

**Dans tous ces cas de figure, vous devez adopter un comportement de prudence pour votre sécurité :**

- Rangez vos objets de valeur.
- S'assurer de l'identité de la personne qui frappe à la porte.
- Demander à voir une carte professionnelle, un ordre de mission ou un justificatif d'intervention lorsqu'un agent (de la poste, un employé du gaz, un policier, etc.) se présente et ce, même s'il porte un uniforme.
- Accompagner la personne dans tous ses déplacements à l'intérieur du domicile.
- Ne lui divulguez pas l'endroit où vous cachez vos objets de valeur.
- Savoir prendre une description de la personne pour permettre une éventuelle identification (taille, couleur des yeux et des cheveux, etc.) pourra également se révéler utile.

**Nous vous rappelons qu'aucun démarchage à domicile n'est autorisé par la mairie, soyez vigilants !**

### POUR DÉJOUER CES VOLEURS, QUELQUES CONSEILS

- Les forces de l'ordre se présentent généralement en uniforme et avec une carte professionnelle (elle n'est pas en papier) et ils stationnent leur véhicule devant le domicile de la personne chez qui ils interviennent.
- En cas de doute, appeler le 17 ou la brigade de gendarmerie la plus proche afin de vous assurer que les personnes se présentant à votre domicile sont réellement des policiers ou des gendarmes.

**Pour toute question ou urgence, vous pouvez contacter :**

- La Mairie de Marly-la-Ville : 01 34 47 46 46
- La Police Municipale : 01 34 47 46 53
- La Gendarmerie Nationale : 17
- La Police Municipale à caractère intercommunal : 01 34 31 31 21

## Le Bus de l'Initiative

**Le Bus de l'Initiative reprend son chemin sur le territoire !**



Du 1<sup>er</sup> septembre au 30 novembre, le Bus de l'Initiative ira à la rencontre des habitants du territoire avec plus d'une quarantaine d'arrêts sur le territoire de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

### UNE ACTION DE PROXIMITÉ

Les professionnels de la création d'entreprise, de la formation et de l'emploi viennent à la rencontre des habitants afin de leur fournir les premières informations sur leur projet de création d'entreprise. Une action de proximité qui a pour objectif de sensibiliser, soutenir et accompagner les habitants dans leurs projets de création d'activité, de recherche de formation et d'emploi.

Le Bus de l'Initiative sillonnera pendant 3 mois le territoire : toutes les dates à ne pas manquer sont sur [www.marly-la-ville.fr](http://www.marly-la-ville.fr)

## Résonance Energétique par Stimulation Cutanée

**Maiwen Tardivel est praticienne RESC (Résonance Energétique par Stimulation Cutanée).**



Cette approche permet le bien-être, apaisement et soulagement en complément de la médecine traditionnelle. Elle traite les douleurs aiguës et chroniques, l'anxiété et diverses pathologies. L'objectif est de parvenir à évaluer et rétablir la fluidité dans le corps par une technique de résonance sur les trajets et points utilisés dans la médecine chinoise, ainsi que de comprendre et accompagner les ressentis de l'enfant à l'adulte.

Consultation sur rendez-vous : [mairesonance@gmail.com](mailto:mairesonance@gmail.com) / 06 29 23 64 98

## Les compteurs communicants gaz arrivent dans notre commune

**Dès octobre 2021, GRDF déploiera à Marly-la-Ville des compteurs communicants gaz raccordés au réseau de distribution de gaz naturel. Quel est l'objectif de l'opération ? Quels en sont les avantages ? Gros plan sur les compteurs communicants gaz de GRDF, outils au service de la transition énergétique.**

Depuis de nombreuses années, les consommateurs s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage de leurs consommations énergétiques et de nouveaux services autour de la maîtrise de l'énergie.



Ces attentes, qui ont progressivement trouvé un écho dans la réglementation, conduisent GRDF à déployer des compteurs communicants gaz, « Gazpar », auprès de ses 11 millions de clients, de concert avec l'ensemble des acteurs concernés (communes, bailleurs sociaux, associations de consommateurs et de locataires...). Ce déploiement, qui a débuté dès 2016, se poursuivra jusqu'à fin 2022.

### DE NOUVEAUX COMPTEURS AU SERVICE DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Pour être en mesure de maîtriser sa consommation, il faut d'abord la connaître et l'évaluer. C'est le rôle du compteur communicant gaz de GRDF. Grâce à un relevé à distance automatique et quotidien, ce compteur favorisera une meilleure compréhension des consommations de gaz naturel. Les données quotidiennes de consommation relevées seront en effet mises à votre disposition sur « Mon Espace GRDF » (espace personnalisé et sécurisé accessible sur [grdf.fr](http://grdf.fr)) suite à l'installation du compteur **Gazpar**.

Les données mensuelles seront quant à elles directement transmises à votre fournisseur d'énergie, quel qu'il soit. Les données de consommation étaient jusqu'à présent envoyées tous les six mois à votre fournisseur.

### Les avantages pour les clients disposant du nouveau compteur communicant gaz de GRDF

- Plus simple : la consommation quotidienne à portée de clic
- Plus clair: des seuils de consommation et des éléments de comparaison pour mieux se situer
- Plus pratique: un relevé automatique et à distance



**Isabelle Deswarte,**  
Maire adjointe chargée de la Petite enfance, Enfance, Jeunesse

## Le Centre de Loisirs

### EN JUILLET

**Nous avons vécu ce mois de juillet, malgré une météo capricieuse, les animateurs ont su s'adapter au temps en proposant aux enfants des activités multiples et variées, avec au programme : des activités manuelles sur le thème du cinéma, des sorties tel qu'un labyrinthe dans un champ de maïs, le parc des félins, un atelier au musée Archéa, la base de loisirs de Saint-Leu d'Esserent.**

Les maternelles ont pu vivre une journée à la ferme. Des mini-stages basket, athlétisme, danse, escrime, tennis, leur ont été proposés pour leur plus grand bonheur. Pour clôturer ce mois festif, un grand jeu avec déguisement et un concert de percussions avec l'association Phil Pan c'est déroulé dans la joie et la bonne humeur !!! Pour clôturer ce joyeux mois de juillet une veillée cinéma en plein air avec au menu pizza, smoothies pop-corn et projection d'un film a été organisée par les animateurs. Malgré un temps maussade les enfants ont vécu un super mois de juillet !!! Vivement les vacances d'automne !!!



Le Centre de Loisirs en juillet.



Le Centre de Loisirs en août.



### EN AOÛT

**Placée sous le signe de la mer et des pirates, la session du mois d'août 2021 du centre de loisirs a permis aux petits et grands de s'évader au travers d'activités, décorations et sorties les plongeant toujours plus dans cet univers imaginaire.**

Les animateurs ont rivalisé d'ingéniosité pour pallier au mauvais temps et faire passer à tous les enfants une session de vacances leur permettant de s'amuser et d'oublier l'absence de soleil. Ponctuée par une chasse au trésor qui a mené les maternelles jusqu'au parc Allende pendant que les plus grands suivaient une carte les emmenant jusqu'au Parc Jean Moulin. Tous ont été ravis de découvrir le trésor plus gourmand que trébuchant. Par ailleurs, les groupes du centre ont participé à différents mini stages. Les maternelles ont participé au mini stage football. Les élémentaires ont pu s'essayer aux percussions, à l'escrime, au football et au tennis. Ils ont aussi bénéficié d'une initiation musicale avec l'association Phil Pan afin de découvrir et utiliser les percussions antillaises.

## MINI STAGES

**Tout au long de l'été, le service Enfance/Jeunesse a proposé aux enfants de la commune une multitude de mini stages sportifs et culturels.**

Les participants pouvaient ainsi s'adonner gratuitement à des activités diverses et variées telles que : le football, le tennis, le basket, le tir à l'arc, l'athlétisme, le handball, l'escrime, l'ultimate et la varappe. Des ateliers de danse mais aussi de percussions se sont aussi déroulés durant ces deux mois d'été afin de satisfaire le plus large panel d'envies des enfants. La bonne humeur conjuguée à l'envie de découverte des jeunes ont permis à tous (enfants comme encadrants) que ces ateliers se passent dans les meilleures conditions. Rendez-vous sur les prochaines sessions de vacances pour d'autres mini stages !

## SÉJOURS

**Dans le cadre des actions Jeunesses de l'été, 2 séjours ont été organisés à Châtel en Haute-Savoie du 7 au 15 juillet et du 19 au 27 août.**



Des séjours sportifs et riches en émotions, au programme : Les ados et les plus jeunes se sont découverts des âmes courageuses en vainquant leurs peurs grâce à l'escalade, la via ferrata et au Fantasticable (12/16 ans).

Nos jeunes ont participé à la descente de la Dranse en rafting plus ou moins vite en fonction de la motivation des groupes à pagayer.

Certains ont dépassé leurs limites le jour de notre randonnée « la balade Barbossine » (10 km) en étant récompensés par un bon goûter local (charcuterie, produits fait-maison, fromage d'Abondance et lait frais...) à l'arrivée.

En plus de ces activités sportives, nous avons profité de la belle région au travers de nombreuses balades mais aussi grâce à notre « Châtel express » (grand jeu de piste dans la ville) et à la visite du lac de Vonnes. Les jeunes ont aussi apprécié de prendre les remontées mécaniques pour monter au sommet des montagnes.



Les mini-stages du Centre de Loisirs.



Les séjours d'été du Centre de Loisirs.



Petits et grands se sont retrouvés autour de temps d'animation en soirée avec des thématiques telles qu'une soirée « histoires qui font peur » autour d'un grand feu, un loup-garou GEANT et la soirée « Boum » pour clôturer ces séjours.

Voici les aventures de nos sportifs avant de reprendre le chemin des cours.

**L'équipe d'animation**

## MATINÉE ESCAPE GAME AVEC LES CE2/CM DU BOIS MAILLARD

Le mercredi 2 juin, un groupe de 9 enfants entre 8 et 10 ans du Centre de Loisirs a participé à un escape game concocté par Alexandre, directeur de la Maison des Jeunes.



L'escape game du Bois Maillard.

Le groupe était accompagné par Sylvie JALIBERT, Maire adjointe et de Jérémy, animateur au Bois Maillard.

Au programme de cette matinée, jeux de réflexion et d'esprit, épreuves de casse-têtes et orientation dans les rues de Marly-la-Ville. Les différentes pérégrinations des enfants nous ont menées à la bibliothèque, à la carrière des fouines, au collège, au COSEC et enfin au stade Martial Duronsoy.

Autrement dit, les cellules grises autant que les gambettes de nos aventuriers n'ont eu que peu de repos afin de déchiffrer toutes les énigmes et ainsi arriver au terme du jeu.

Cohésion, entraide, bonne humeur et collaboration entre petits et grands furent les maîtres-mots de cette aventure.

D'autres initiatives similaires pour toute la famille devraient voir le jour dans les prochaines semaines sur Marly-la-Ville.

**Soyez prêts !!**

## La nouvelle fresque du Bois Maillard

**Au cours de l'année, une toute nouvelle décoration a été créée afin d'embellir l'entrée de notre accueil périscolaire du Bois Maillard. En effet, la façade a été repeinte entièrement d'animaux de la jungle.**

Les enfants sont ravis d'avoir pu donner leurs idées et participer à la réalisation de cette fresque. Ils sont maintenant à la recherche de nouveaux murs à peindre !

L'équipe d'animation du Bois-Maillard



## Maison des Jeunes Juillet et août

**Encore un bel été de passé pour la jeunesse marlytienne à la MDJ. Malgré une météo capricieuse, les activités et les sorties se sont enchaînées à un rythme soutenu afin d'en profiter au maximum.**

Au programme : paddle et baignade à la base de loisirs de Saint Leu d'Esserent, initiation au golf de Bellefontaine, ventrigrisse, bubble foot, sortie dans un parc aquatique, sagamore en forêt et toute une série de mini stages sportifs et culturels. Fous rires, cohésion et super entente entre jeunes ont été les maîtres mots de ces deux mois d'été. Toute l'équipe de la MDJ espère vous revoir sur les prochaines sessions encore plus nombreuses, avec la même énergie et la même bonne humeur.



## Le Relais Assistantes Maternelles

### QU'EST-CE QUE LE RAM ?

**C'est une structure qui s'adresse aux assistantes maternelles agréées, aux gardes d'enfants à domicile, aux parents, ainsi qu'aux personnes concernées par l'accueil du jeune enfant.**

Ces lieux de ressources rassemblent, favorisent, aident et valorisent la profession d'assistantes maternelles et gardes d'enfants à domicile.

Ce lieu d'informations aide les familles à aborder l'accueil de leur enfant, donne des informations actualisées sur les prestations, les droits, les devoirs, les démarches à effectuer.

En effet, si vous confiez votre enfant à une assistante maternelle agréée, exerçant à son domicile : vous devenez son employeur, ou bien si des parents vous confient la garde de leur enfant, vous devenez leur salarié. Différentes informations ou recommandations sont alors à prendre en considération à chaque étape: recrutement, conditions d'emploi, rémunération, déclaration et fin du contrat de travail.

**Si vous souhaitez devenir assistante maternelle, nous vous accompagnons dans la démarche.**

Ce sont aussi des lieux de médiation et d'échanges.

Si vos doutes persistent ou si vous avez des questions liées à la parentalité, prenez un rendez-vous personnalisé au sein du relais assistantes maternelles (Ram) de Marly-la-Ville. Ce service est destiné aux parents d'enfants âgés de moins de 6 ans et aux futurs parents.

### QU'EST-CE QUE LE LAEP : LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS

**C'est un lieu où nous accueillons tous les enfants de 0 à 4 ans accompagnés d'un parent, qui souhaitent partager, jouer et échanger au sein d'une structure petite enfance.**

Le LAEP de Marly-la-Ville est ouvert tous les mardis (hors vacances scolaires) de 9h00 à 11h30 (gratuit, anonyme et sans inscription).

#### POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTER :

→ Delphine Saumard : Responsable Relais Assistantes Maternelles / Accueillante LAEP

→ Tél. : 01 34 68 14 91 ou au 07 72 72 11 12

→ Mail : ram@marlylaville.fr

→ Adresse : Mairie de Marly-la-Ville, 10 rue du Colonel Fabien (95670)

## QUE SE PASSE-T-IL AU RAM ?



Chaque artiste est concentré.



Les petits ont grandi, et prennent toujours autant de plaisir à la motricité.



Un avant-goût de vacance, sable, bowling, jets d'eau et soleil, nous avons pu profiter d'un beau moment de pique-nique au stade Braems.



Pique-nique en plein air.

## Une adaptation du RAM vers l'école du Bois Maillard maternelle

**Dans le cadre d'un projet passerelle entre le RAM et l'école maternelle, le mardi 31 août, 17 familles ont été accueillies à l'école du Bois Maillard.**

Pour aborder la rentrée en douceur et favoriser leur intégration, les petits maternels ont été conviés à une heure d'adaptation au sein de l'école.

Au programme, visite de l'école, parcours de motricité dans le préau et jeux dans la cour.

Les enfants et leurs parents ont découvert les lieux, les enseignantes et les Atsem.

Un moment agréable où les adultes ont pu échanger et être rassurés, pendant que les enfants s'acclimataient au lieu.

Un beau projet pour une rentrée plus sereine.

## AAPEMS

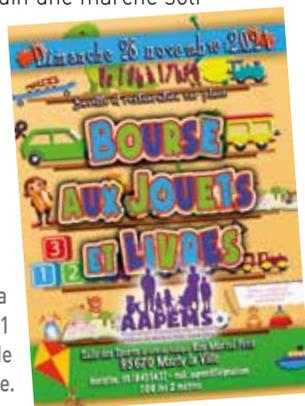


### L'Aapems fait preuve de solidarité !

**L'Aapems est certes une association de parents d'élèves qui œuvre toute l'année au profit des écoles, et qui entretient un dialogue permanent avec les équipes pédagogiques et la municipalité dans le seul but de s'assurer que la scolarité de vos enfants se passe le mieux possible.**

Au-delà de cette mission principale, les adhérents de l'Aapems font preuve d'une grande solidarité. En effet, depuis plusieurs années, l'Aapems a décidé de soutenir Célya en reversant les fonds obtenus grâce à la collecte de tous les instruments d'écriture en fin de vie. Nous vous informons que de nombreux points de collecte existent (boulangerie, mairie, bibliothèque, Espace culturel Lucien Jean, écoles du Bourg et du Bois Maillard, collège...), alors n'hésitez pas il n'est jamais trop tard, il nous faut des kilos de stylos usagés. Pour compléter cette action, nous avons décidé d'organiser en juin une marche solidaire de 6 km à travers notre belle campagne. Un beau moment qui s'est conclu avec la présence de Célya et Sabrina à qui nous avons pu remettre directement l'argent collecté. Nous tenions encore une fois à remercier tous les donateurs.

La Bourse aux jouets aura lieu le 28 novembre 2021 à la Salle des Sports de Marly-la-Ville.



Nous avons également monté un projet avec la maison de retraite. En effet, il nous semblait important de créer du lien avec nos aînés d'autant plus en cette période où l'isolement s'était accentué. Aussi, nous avons démarré un projet de correspondance où un enfant et un résident se découvrent à travers des échanges de courrier. Chacun attend son courrier avec impatience et le découvre avec beaucoup d'émotions. C'est donc un projet très apprécié qui, on l'espère, va se conclure par l'organisation d'une rencontre. Si votre enfant souhaite échanger avec un résident, n'hésitez pas à nous contacter.

### L'Aapems



#### • Pour nous contacter :

Présidente : Virginie Fouillen / Mail : [aapems95@gmail.com](mailto:aapems95@gmail.com)

#### • Pour suivre nos actualités sur notre page Facebook :

[www.facebook.com/Aapems-324854124735859/](https://www.facebook.com/Aapems-324854124735859/)

## FCPE

**Et c'est reparti pour une nouvelle année scolaire ! Espérons que celle-ci s'annonce plus calme sur le plan sanitaire afin que nos enfants puissent retrouver de la sérénité dans leur vie d'écolier.**

Sur cette dernière année, la FCPE a accompagné les familles de l'école du Bourg par le biais de différentes actions comme la récolte de fonds via son marché de Noël (à distance !), la distribution de masques inclusifs, participation au conseil d'école et l'intervention sur le Harcèlement Scolaire avec l'association Alfase. Ce sujet reste l'une de nos priorités et les enfants doivent être sensibilisés au plus tôt pour limiter les conséquences sur le collège.

La FCPE est également sensible à toute forme de handicap et a permis aux associations Entr'Ed et AFM Téléthon d'intervenir au sein du collège F. Dolto de Marly-la-Ville pour sensibiliser les collégiens mais également le corps enseignant à certains handicaps.

Mardi 1er et jeudi 3 juin 2021, des interventions de sensibilisation ont été proposées aux classes de 6ème par l'AFM TELETHON. Chaque classe a pu échanger pendant une heure sur le thème du handicap et de la tolérance avec des référents parcours de santé, professionnels de l'accompagnement des personnes atteintes par les myopathies. Puis, les élèves ont pu éprouver les difficultés du quotidien engendrées par le handicap à travers divers ateliers comme entre autres : un parcours en fauteuil roulant, un parcours avec lunettes modifiant la vision, un parcours avec les membres lestés par des poids.... Les échanges ont été très riches ! Les lundi 31 mai et jeudi 3 juin 2021, l'Association Entr'Ed a pu présenter aux élèves de 5ème du collège Dolto, son atelier de sensibilisation aux handicaps invisibles. Chaque classe a bénéficié d'une présentation, Powerpoint à l'appui, des troubles DYS les plus courants. Une approche théorique avec une ergothérapeute, Anita BIA, sur l'origine des troubles neurologiques et les répercussions de

ceux-ci dans la vie quotidienne de l'élève mais également sous forme d'ateliers.

Etre adhérent FCPE permet d'accéder à des formations en lien avec la scolarité de nos enfants. Une adhérente FCPE a ainsi pu profiter d'une formation sur le dispositif EBEB, élèves à besoins éducatifs particuliers. Ce dispositif concerne tout enfant qui rencontre des difficultés momentanées ou plus durables dans sa scolarité, une maladie, un handicap, une situation familiale ou sociale difficile ou des troubles des apprentissages... Les aménagements proposés sont nombreux et visent à favoriser au maximum l'inclusion en milieu scolaire ordinaire. Cette adhérente FCPE a ainsi pu proposer son aide à certaines familles confrontées à certaines de ces situations.

Grâce à la FCPE et à la participation financière de la Mairie de Marly-la-Ville, nous avons déjà planifié pour cette rentrée scolaire 2021-2022 les interventions Olympio suivantes :

► **Mardi 5 octobre 2021 :**

Intervention Olympio « Pulsions » pour les classes de 3<sup>ème</sup>

► **Jeudi 7 et vendredi 8 octobre 2021 :**

Intervention Olympio « Pitbull : le harcèlement entre élèves » pour les classes de 6<sup>ème</sup>

► **Mardi 12 Octobre 2021 :**

Intervention Olympio « Bobards sur le net » pour les classes de 5<sup>ème</sup>

► **Mardi 30 novembre 2021 :**

Intervention Olympio « Pulsions » pour les classes de 4<sup>ème</sup>

Encore un grand merci à la Mairie de Marly-la-Ville pour son aide !

Nous espérons pouvoir effectuer la bourse aux vêtements/puériculture en collaboration avec l'association « Le combat de Célya » (non effectuée en 2020-2021 à cause du contexte connu de tous). Pour cette nouvelle année, nous sommes déjà pleinement mobilisés afin que dès la rentrée, les conditions soient optimales pour nos enfants. Leur bien-être et les conditions d'apprentissage restent notre priorité.

N'hésitez pas à nous rejoindre !

Pour toutes questions, vous pouvez nous contacter via nos pages Facebook « FCPE Maternelle & Elémentaire Marly-la-Ville » / « FCPE Collège Dolto » ou sur nos adresses mail FCPE ci-dessous.

Et vous pouvez aussi prendre connaissance de notre site internet FCPE Collège DOLTO nouvellement créé via le lien juste ci-dessous :

<http://fcpe95-marlylaville-dolto.simplesite.com/>

Nous souhaitons une excellente année scolaire 2021-2022 à tous nos enfants de Marly-la-Ville.



Exemple de masques distribués sur l'école du Bourg Élémentaire.



Intervention association Entr'Ed au collège F. Dolto de Marly-la-Ville.



Intervention association AFM Téléthon au collège F. Dolto de Marly-la-Ville.

### Pour nous contacter :

Collège F. Dolto

Yoann MAGIS, Président

[fcpe.college.f.dolto@gmail.com](mailto:fcpe.college.f.dolto@gmail.com)

École Élémentaire & Maternelle

Charline VARLET, Présidente

[fcpebourgmvl@gmail.com](mailto:fcpebourgmvl@gmail.com)

<http://fcpe95-marlylaville-dolto.simplesite.com/>

## GAÏA

### NOTRE OBJECTIF

L'association « GAÏA » a comme objectif de préparer l'Enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié.

### NOS ACTIVITÉS

Les « CHUCHOTIS DU SAMEDI » sont des moments de rencontre, ouverts à toutes et tous, sans distinction d'âge (les enfants et les jeunes sont les bienvenus), nous partageons nos coups de cœur, ou nos déceptions, sur nos lectures, nos sorties culturelles (expositions, spectacles...) nos voyages, nos films...

Bref, chacune et chacun, s'il le souhaite, nous ouvre son univers. Mais l'envie seule d'être là peut suffire.

Alors pourquoi ne pas nous rejoindre à la maison Henri Marlé, 7 allée des noisetiers, Marly-la-Ville.



### « LIVRES-LIBRES », c'est une idée :

Réveiller les livres qui dorment dans nos bibliothèques personnelles pour les faire voyager, par le don et/ou l'échange.

#### Quelques règles :

- « LIVRES-LIBRES » est ouvert à toutes les personnes désireuses de participer à cette action, sans obligation d'adhésion à GAÏA.
- Les livres restent sous la responsabilité de la personne qui les amène.
- Aucun livre ne peut être vendu.

- Chaque participant reste maître de son stock et repartira du point de rendez-vous avec ses livres non échangés.
- Les livres donnés ou échangés ne seront pas censurés, sous réserve que leur contenu n'aille pas à l'encontre des objectifs de GAÏA.

### Théâtre : LA DISPUTE de Mohamed El Khatib

Mohamed El Khatib a écrit ce spectacle à partir de témoignages recueillis auprès d'enfants. Partant de là, ils ont construit ensemble leur « Dispute » – motif récurrent relevé par les enfants avant la séparation de leurs parents. Ainsi est né ce spectacle, qui reconstitue la séparation telle qu'elle est vécue par les enfants, et qui livre une parole inédite, entre audace et pudeur, sur un sujet universel.

**LE SAMEDI 20 NOVEMBRE À 20H30**

Tarifs : 5€ et 3€ pour les moins de 12 ans



C'est aussi des lectures à haute voix, des temps de contes dans divers lieux (écoles, collèges, lycées, bibliothèques...). N'hésitez pas à nous contacter :

Tél : 01 34 72 90 97

Courriel : [gaiamarlyville@gmail.com](mailto:gaiamarlyville@gmail.com)

Facebook : GAÏA.Marly la Ville

Le président, Yves Cornic

## Les Bouchons d'Amour

L'association « Les Bouchons d'Amour », parrainée par l'humoriste Jean-Marie Bigard, collecte les bouchons en plastique de boissons (eau, soda, lait et bouchons de compote) au profit des personnes en situation de handicap.

Notre association aide aussi Handisport et Handichiens.

L'association n'est composée que de bénévoles.

La collecte commence par le tri. (retrait de nombreux intrus ; capsules en fer, étiquettes sur les bouchons, bouchons liège ; et bien d'autres).

Il faut au minimum 07 tonnes de bouchons pour faire venir un camion de chez "Sulo" l'usine en France qui nous reprend la tonne de bouchons à 275€ la tonne.

Nous ne payons pas de transport ; les bouchons sont broyés en miettes et recuits dans un moule afin de les transformer en containers recyclable jaune.

Et, donc l'usine vient vendre ses containers en France, c'est pourquoi au retour ils nous prennent les Bouchons.

L'argent issu de la vente de ces bouchons est entièrement reversé aux personnes handicapées (fauteuils roulants, aménagement de véhicules, salle de bain et toute aide autre).

Les Bouchons d'Amour sont reconnus d'intérêt général.

E-mail : [bouchonsamour95@gmail.com](mailto:bouchonsamour95@gmail.com)

Sites : [www.bouchonsdamour.com](http://www.bouchonsdamour.com)

<https://bouchonsamour95.wixsite.com>

## K NET PARTAGE

L'association K NET PARTAGE vient en aide aux enfants vulnérables partout en France et à l'étranger.

Son président Laurent est une personne malvoyante, du Gard. L'association reconnue d'assistance et de bienfaisance est composée de volontaires dans toute la France.

Les volontaires collectent les cannettes de boissons en métal afin de les valoriser chez des recycleurs locaux chez qui l'association a un compte ouvert.

Toutes les petites sommes d'argent sont mutualisées afin de financer des projets envers les enfants dans toute la France et à l'étranger.

Plus d'infos sur [www.knetpartage.fr](http://www.knetpartage.fr)

Votre collecteur sur Marly -la- Ville : Agence Stephane Plaza et Auto Ecole A9 Formation.



## La sophrologie



**Avez-vous des problèmes de sommeil ?**

**Ressentez-vous des tensions, des douleurs physiques? Le contexte actuel a-t-il un impact sur votre santé ou votre état d'esprit ?**

Si vous avez répondu oui à au moins une question, la SOPHROLOGIE peut vous aider. Quel que soit votre âge et votre condition physique.

Pourquoi ça marche ? Parce que c'est simple, tout le monde peut le faire.

Tous les jours vous respirez, vous avez des pensées, vous recevez des informations à travers vos 5 sens .

En fait, vous utilisez déjà les outils de la sophrologie sans même vous en rendre compte, de façon automatique.

Repasser en mode manuel !!

Venez apprendre à utiliser votre respiration, vos ressentis, votre mental pour votre bien être et ainsi :

➤ Avoir plus d'**ÉNERGIE**, vous **DÉTENDRE**, gérer la **DOULEUR**, vous recentrer et vous aider à dépasser certaines problématiques quotidiennes ou enjeux personnels.

➤ Soulager vos **TENSIONS PHYSIQUES**, augmenter votre **CONFIANCE** en vous.

➤ Favoriser un **SOMMEIL** de qualité, retrouver un état de **CALME** intérieur et gérer vos **ÉMOTIONS**.

Surtout, ne me croyez pas sur parole !

**Venez expérimenter un cours** pour ressentir les effets bénéfiques de la SOPHROLOGIE.

Cours collectif : le mardi de 19h à 20h à la Salle des sports de Marly-la-Ville.

N'hésitez pas à me contacter pour plus d'informations :

[lasophrologiepourvous@yahoo.fr](mailto:lasophrologiepourvous@yahoo.fr)

## Harmonie des Énergies

**L'Harmonie des Énergies vous propose cette saison des cours de Do-In et Taïso.**

Que sont ces pratiques ?

### Le Taïso :

Les exercices du taïso sont très variés, pouvant se faire seul, ou en binôme ce qui permet :

- entretien cardio-respiratoire
- amélioration de l'endurance
- renforcement musculaire
- amélioration de l'équilibre
- amélioration des capacités psychomotrices
- amélioration de la coordination générale des membres
- assouplissement
- relaxation

### Le DO-IN :

Le Do In est basé sur des exercices de respiration, d'auto-massage, d'assouplissement et sur des étirements. Basée sur les principes de la médecine chinoise traditionnelle et les saisons, il s'agit au travers de ces auto-massages de refaire circuler harmonieusement l'énergie vitale. Le Do-in est en quelque sorte un auto-shiatsu. Tout comme ce dernier, il s'inscrit dans une logique de prévention et d'entretien de la santé et de la vitalité.

Nous vous proposerons pendant la saison des stages à thème en relation avec les saisons qui influent sur notre énergie du moment.

Ces pratiques sont accessibles pour toutes personnes de 16 à 77 ans.

Nous nous retrouvons tous les lundis soir de 20h00 à 21h30 au Presbytère de Marly-la-Ville

Mais l'Harmonie des Énergies c'est aussi :

- Des séances individuelles de shiatsu,
- Des initiations au shiatsu familial,
- Des séances individuelles Lahochi,
- Des stages pour devenir praticien Lahochi,
- De l'initiation au shiatsu sur chaises.

Pour tous renseignements contactez-nous :

Christel : 06 65 67 67 56

Bruno : 06 87 73 83 27

## La Guirlande Francilienne

**Le 4 septembre La Guirlande Francilienne était présente au Forum de la Vie locale et Associative pour accueillir tous ceux et celles qui ont hâte de retrouver une vie sociale normale.**

Oui, retrouver une vie de relations, une vie où l'on rit, où l'on chante et où l'on danse ensemble. C'est le vœu de beaucoup d'entre vous et cela passe d'abord par le souci de l'autre.

Lorsque nous dansons ensemble, en couple ou en ligne, en chaîne ou face à face « l'autre » est notre référence, notre souci. Qu'il se trompe ou que nous nous trompions, le résultat est le même, le charme risque d'être rompu. Lorsque le charme est rompu, le plaisir s'envole pour les danseurs comme pour les spectateurs.

La Guirlande Francilienne danse non pas uniquement pour son plaisir mais aussi pour le plaisir des spectateurs. C'est pourquoi nous avons déjà accepté de présenter quelques danses dans une résidence de retraite en septembre ainsi qu'au cours de la Fête des Jeux de Marly-la-Ville.



Frustrés que nous avons été tout au long de ces deux dernières années, nous mettrons tout en œuvre pour pouvoir accueillir les nouveaux danseurs, les intégrer aux membres déjà inscrits et présenter nos danses à ceux que cela divertit et rajeunit sans faire courir le moindre risque tant aux danseurs qu'aux spectateurs.

Nous vous attendons donc nombreux pour nous rejoindre le mardi soir à partir de 21h à la salle des fêtes de Marly-la-Ville.

**La Guirlande Francilienne**

**Site web : <http://florian.perrot2.free.fr>**

**Facebook : [guirlande.francilienne](https://www.facebook.com/guirlande.francilienne)**

## Imagin'Art

### Imagin'Art toujours enraciné

**Comme de nombreuses associations, nous avons péniblement, mais bravement traversé ces deux dernières années secouées par la tempête sanitaire.**

Nous nous sommes adaptés pour continuer à donner aux enfants (le dessin) et aux adultes (l'art culinaire).

Visios pour la cuisine et dès que possible cours de dessin pour nos jeunes adhérents.

Gardez le contact, dans une époque où les vrais liens humains s'effiloquent, a été notre objectif. Pour ainsi maintenir ces liens sociaux clairement exprimés dans les valeurs de notre Association et si utiles pour se sentir vivant.

Et bien rassurez-vous, rassurons-nous, le fil n'a pas été coupé et nous sommes toujours là pour partager nos passions.

Transmettre la convivialité de l'art de la table dans les familles et guider les enfants dans leurs œuvres sans jamais critiquer leur travail.

Car ce que nous faisons d'artistique avec tout notre cœur, c'est nous-mêmes que nous dévoilons et non ce que nous voyons.

Les idées fusent :

- création d'un site internet
- sur la trace des impressionnistes à Auvers-sur-Oise
- découverte de la cuisine d'un grand chef
- exposition dessin à Marly avec atelier culinaire
- continuer à participer aux temps forts de la commune...

Pour avancer, nous cherchons même un/une bénévole pour assurer quelques cours de dessin dans l'année, voire un/une étudiant(e) d'une école des beaux-arts.

Alors n'hésitez pas à nous joindre pour tout renseignement au 09 75 49 46 64.



## Les Chup's

### Mais t'es pas là, mais t'es où ?

#### Le nouveau spectacle musical des Chup's

Pierre a disparu !

Son beau-père, un scientifique brillant et azimuté, a enfin réalisé son rêve : créer un télétransporter permettant de voyager en un éclair à travers la planète. Mais il se rend compte, au détriment de son gendre, que celui-ci n'est pas tout à fait au point.

Le professeur et sa fille vont alors utiliser cette invention afin de retrouver Pierre. Ils vont parcourir le monde, rencontrant les autochtones et leurs us et coutumes.

Découvrez le monde en chanson et en danse avec les Chups, dépaysement assuré et bonne humeur garantie !

Une aventure inédite pour toute la famille !

Nul besoin de passeport ou de visa.

- **Dates des spectacles :** vendredi 22 et samedi 23 octobre à 20h30
- **Tarifs :** 8€ / 5€
- **Site internet :** [leschups.wixsite.com/website](http://leschups.wixsite.com/website)
- **Contact :** 06 11 84 60 05 et [leschups@outlook.fr](mailto:leschups@outlook.fr)



## Cyclo Club

**Malgré une météo estivale très capricieuse et une situation sanitaire encore très incertaine notre club a maintenu une activité régulière.**

Nos trois sorties hebdomadaires, mardi, jeudi et dimanche matin ont été bien fréquentées par nos adhérents.

Certains sont allés à la sortie organisée par le club de Montigny-le-Bretonneux le 12 juin dernier avec le choix de deux distances : 100 et 150km. Ceux qui ont parcouru les 100km ont obtenu le brevet fédéral de cette distance.

Le cyclisme est une activité de plein air mais nous sommes soumis aux mêmes règles sanitaires que les sports en salle notamment le respect des gestes barrières et le port du masque lorsque nous sommes dans un grand groupe.

Dans ces conditions, de nombreux clubs, dont le nôtre, n'ont pu organiser leur sortie annuelle et cela a limité considérablement les possibilités de se balader dans d'autres parties de notre région voire au-delà. Espérons que tout revienne vite à la normale.

Ci-dessous notre adresse mail si vous souhaitez nous contacter : [cyclo.marly.la.ville.95@gmail.com](mailto:cyclo.marly.la.ville.95@gmail.com)



## L'Étoile sportive

### La reprise à l'ES Marly la Ville

**Après 2 saisons sportives tronquées par la COVID 19, le football et l'ES MARLY repartent !**

Pour permettre à chacun de s'entraîner et en collaboration avec la municipalité, le club a dû mettre en application le PASS SANITAIRE suivant le protocole émis par la FFF.

Grâce au PASS SANITAIRE nous espérons tous profiter de notre passion commune, le FOOTBALL.

Depuis début août, nos licenciés jeunes et moins jeunes ont peu à peu retrouvé leurs habitudes. Nos très jeunes joueurs de 5 à 11 ans, ont quant à eux repris les séances d'entraînement début septembre.

Ce fut un réel plaisir de revoir tous nos passionnés sur le terrain.

Pour repartir d'un bon pied le club souhaite écrire une nouvelle page qui regroupera toutes nos ambitions passées et futures. Celle-ci débute par le changement de son logo. Par le biais d'un google-form les licenciés ont eu la possibilité de voter pour leur logo préféré.

Voici celui choisi à la majorité des votants.



Dans la continuité de son évolution, suivra le remplacement progressif de la tenue de nos équipes : maillot, short et chaussettes.

Notre association remercie ses partenaires actuels qui ont accepté de nous suivre sur ce projet. Leur concours nous permet dans un premier temps d'équiper nos très jeunes licenciés, de 5 à 11 ans. Notre association recherche de nouvelles personnes susceptibles de l'accompagner pour écrire cette nouvelle page.

## Compagnie d'Arc

**Le Tir à l'Arc, à la Compagnie d'Arc de Marly-la-Ville**

**L'utilisation de l'Arc a révolutionné l'histoire de l'Humanité. Initialement développé pour la chasse par les premiers Hommes, le Tir à l'Arc est devenu essentiellement une activité ludique et sportive.**

La Compagnie d'Arc de Marly-la-Ville s'inscrit dans une Tradition remontant au Moyen-Âge, et permet à de nombreux archers de pratiquer leur activité favorite dans notre commune.

Depuis le début de la pandémie de Covid-19, notre Compagnie s'est continuellement adaptée aux contraintes sanitaires, afin de permettre à nos archers passionnés, de se rassembler pour tirer à l'arc, et défendre les valeurs de **Tradition, Respect, Partage et Convivialité**.

Nous sommes régulièrement sollicités par la MDJ et par le Centre de Loisirs pour faire découvrir notre sport aux jeunes de la commune.

Des séances et stages d'initiation sont fréquemment organisés, et permettent à de nombreux jeunes de découvrir notre sport, et de développer de nouvelles vocations sportives.

Nos archers font état de tous leurs talents, que ce soit au cours de compétitions officielles, parties traditionnelles, ou jeux ludiques.

Ces événements entretiennent des noms évocateurs, tels que «Rendu du Roy», «Partie de Jardin», «Tir d'Halloween», «Tir du Dart», «Tir à la Volaille», «Prix Général», «Tir de la Saint Sébastien» (notre Saint Patron), «Tir de l'Abat Oiseau», «Rendu de Bouquet», «Tir 3D».

Mesdames et Messieurs, Archers, je vous salue !

**Laurent Hivelin, Secrétaire de la Compagnie d'Arc**



Retrouvez toutes nos informations sur notre site

[www.cie-arc-marlylaville.fr/](http://www.cie-arc-marlylaville.fr/)

ou sur notre page Facebook

[www.facebook.com/CompagnieDArcDeMarlyLaVille/](https://www.facebook.com/CompagnieDArcDeMarlyLaVille/)



## Courir pour la bonne cause : le choix de Chantal Pommereau

**Elle court, elle court, elle marche aussi sur notre commune et alentours, vous l'avez probablement croisée.**

C'est aussi une compétitrice pour la course de 10 kilomètres sur route avec des temps qui avoisinent les 47 minutes.

1<sup>ère</sup> de sa catégorie fin 2020 à Vincennes. Coup d'arrêt à cause du Covid. Reprise le 4 septembre avec une belle 7<sup>ème</sup> place aux Championnats de France sur route à Langueux près de Saint-Brieuc en Bretagne début septembre.

Tous ces kilomètres parcourus lors de ses entraînements, elle les met aussi en tant que lanceuse d'alerte au service de notre environnement communal à propos d'obstacles dangereux et prend part à la collecte de déchets.

Merci à elle et souhaitons lui encore de belles foulées.

## Fitgym et Bien-être

« Le sport est une passion de tous les jours... Osez le bien-être »

L'association sportive FITGYM ET BIEN ETRE continuera à donner ses cours dans la saison 2021 - 2022

Rejoignez nos cours de fitness kids et adultes, yoga, pilates, gym douce et Zumba pour toute la famille. Si vous souhaitez développer vos qualités physiques, entretenir votre corps ou simplement vous remettre en forme, dans une ambiance conviviale et détendue, venez vite participer à nos nombreux cours. Nos coachs sont tous des professionnels diplômés.

Responsable : Alexander Cruz



### LIEUX ET HORAIRES :

#### ► La Chapelle-en-Serval :

- **LUN.** La Roseraie : *Fit Body Pilates* (Gym douce) 10h-12h / Salle des Fêtes : *Fit RENFO* adultes 19h30-20h30 / Gymnase : *Fit HIIT* 20h30-21h30.
- **MAR.** Gymnase : *FITNESS KIDS* 17h-18h (6 ans - 9 ans) 18h-19h (à partir de 10 ans) *FIT CARDIO* 20h à 21h *Fit Yoga souplesse* : 21h-21h45.
- **JEU.** Gymnase : *Fit Body Pilates* (Gym douce) 9h30-10h30 / *Fit Tai chi, Yoga et Pilates* 20h-21h Salle des Fêtes : *Zumba* 19h45-20h45 / *Fit Tai chi, Yoga et Pilates* 20h45-21h30 /
- **VEN.** Gymnase : *Fit CAF* (cuisses abdos fessier) 20h30-21h30
- **SAM.** Gymnase : *Fit Musculation* 10h-12h /

#### ► Marly-la-Ville :

- **MAR.** Salle de Sport : *Fit Cardio-Renfo* 20h-21h.
- **MER.** : *TABATA* 20h-21h.
- **VEN.** : *Fit YOGA* 17h-18h.

#### ► Plailly :

- **LUN.** Gymnase : *ZUMBA* 20h-21h.
- **MER.** : *Fit Body Pilates* 20h-21h.
- **JEU.** : *Fit Renfo / HIIT* 19h30-20h30.

Contact : 06 51 41 30 12  
fitgym.bienetre@gmail.com  
fb.com/FITGYM.BIENETRE.OFFICIEL

- **Orry-la-Ville :** Dojo
- **MER.** *Fit YOGA* 15h-16h.

## K'Danses

Alors on danse !

Une saison se finit et déjà une nouvelle se prépare. Malgré deux saisons écourtées à cause de la crise sanitaire, K'Danses est toujours là plus que jamais.

Tout au long de cette saison, K'Danses aura la joie de participer ou de proposer différentes manifestations, des cours, des stages, des soirées, des démonstrations, des sorties, des animations, des actions caritatives afin de faire découvrir le monde de la danse.

Nos cours ont repris à la rentrée sur des rythmes de Salsa, de Bachata, de Kizomba, de Semba, de Zumba à partir de 12 ans, de Hip-Hop à partir de 5 ans, de Rock, de Cha-cha-cha, de Rumba, de

Paso Doble, de Jive, de Samba, de Tango, de Valse lente, de Valse Viennoise, de QuickStep et de Slow Fox. Tous présents dans la joie et la bonne humeur, nous serons là pour vous accueillir, nouveaux ou anciens adhérents. Pour faire du sport en dansant, vous avez un cours de Multi-Activités qui regroupe de la Zumba Step, des Hits, du renforcement musculaire/cardio et du Kuduro'fit. Une nouveauté cette année avec un cours de Lindy Hop qui se danse en général sur du swing, mais également sur du jazz, du rhythm and blues ou du rock'n'roll. Notre site internet, [www.k-danses.com](http://www.k-danses.com), regroupe toutes les informations utiles :



Association affiliée à la Fédération Française de DanSES  
[www.k-danses.com](http://www.k-danses.com)  
Facebook : Elliott KDances  
07 81 87 59 84

tarifs, horaires, stages, soirées, événements ...  
« La danse est une activité à la portée de tous. La danse est un minimum d'explications, un minimum d'anecdotes et un maximum de sensations ». Alors, pour le vérifier, n'hésitez plus et venez nous rejoindre...

**Patricia GALLO,**  
présidente de l'association K'Danses

## Marly Bad

**Marly Bad, 20 ans déjà et toujours prêt à innover**

**Depuis 20 ans, « Marly Bad », affilié à la Fédération Française de Badminton (FFBaD), est le club de badminton de Marly-la-Ville.**

Marly Bad compte en moyenne chaque année environ **120 adhérents** et propose un large choix de créneaux de jeu pour les adultes, ainsi que des séances d'apprentissage encadrées par des bénévoles, membres du club, pour les enfants à partir de 8 ans, de même que pour les pré-ados et les ados. Les créneaux sont en général tous complets, ou presque, dès le début de l'année. Par exemple, pour la saison 2021/2022, dès la mi-août, Marly Bad comptait 85 inscriptions validées et un créneau ados déjà complet.

Suite aux diverses annulations de séances pour cause de covid, le club a décidé de rembourser aux adhérents une partie de la cotisation 2020-2021 par chèque ou sous la forme d'un avoir pour la saison suivante, une décision unanimement saluée par les adhérents. De plus, lors de l'assemblée générale du mois de juin, une réduction exceptionnelle de 10 euros sur le montant de la cotisation a été votée pour la saison 2021-2022.

Pour améliorer notre communication, Charlotte Pérétou nous a construit un nouveau site internet **marlybad.fr** qui vient en complément de notre page Facebook, des mails, des flyers et des messages SMS auxquels nous avons recours pour informer les adhérents.



Pour fêter le **20<sup>ème</sup> anniversaire de Marly Bad**, chaque jour du mois de mai, Charlotte a mis en ligne des articles sur des thèmes différents en lien avec le badminton et le club, illustrés de nombreuses photos et d'interviews. Ces articles sont toujours consultables sur notre site internet. Les mesures sanitaires ne nous ont pas permis d'organiser un événement festif pour célébrer cet anniversaire comme il se doit, mais nous espérons bien pouvoir le faire d'ici à la fin d'année, avec peut-être une grande soirée **blackminton**, si le covid nous laisse tranquille.

Pour le **Téléthon 2021**, nous vous donnons rendez-vous les 3 et 4 décembre pour diverses animations placées sous le signe de la générosité et de la joie. Toutes les informations vous seront communiquées en temps utile par l'intermédiaire de notre site, des panneaux électroniques de la ville, d'affiches, etc.

N'hésitez pas à venir à notre rencontre à la salle des sports de Marly-la-Ville aux horaires indiqués sur le site. Vous serez les bienvenus, que vous souhaitiez découvrir le club, le badminton, vous inscrire ou simplement échanger avec nous.

## Tennis Club de Marly-la-Ville

**L'équipe féminine du Tennis Club de Marly en finale de la coupe Potel du Val d'Oise**



Elle est de retour, Charline ! Pour la nouvelle coupe Potel 2022, elle a assuré avec cette victoire.

Pour la deuxième fois, l'équipe féminine du Tennis Club de Marly-la-Ville s'est hissée en finale de la coupe Potel du Val d'Oise. La finale se déroulait à Cergy le 3 juillet après-midi sous un beau soleil face à l'association sportive de Tennis (AST) d'Herblay. Menées par leur capitaine Lola Diaz Anillo, les filles ont disputé quatre simples et un double. Elles se sont bien battues avec tout d'abord une belle victoire en simple de la benjamine de l'équipe Louane Chaubaud et puis en double avec Léana Santos et Camille Friant. À l'issue des simples et du double, les deux équipes étaient à égalité. Pour les départager un super jeu décisif (super Tie Break) a été joué. L'AST d'Herblay remporte le tournoi avec seulement deux points d'avance. Saluons cette belle 2<sup>ème</sup> place de l'équipe marlytienne qui n'est pas passée loin de la victoire. Malgré la déception, les filles ont gardé leur plus beau sourire avec une pensée pour leur partenaire absente ce jour, Virginie Mons.



## La recette de Mamie Didine

### Aubergines farcies aux tomates cerises confites



**Durée :** environ 45 minutes

#### Ingrédients pour 4 personnes :

- 2 belles aubergines
- 1 kg de tomates cerises
- 125 gr de parmesan
- Thym et un bouquet de basilic
- 1 oignon
- 1 gousse d'ail
- Huile d'olive
- 2 mozzarella
- Sel et poivre
- 10 olives si vous aimez

#### Réalisation

- ▶ Lavez les aubergines et séchez-les. Équeutez-les et coupez-les en deux dans le sens de la longueur. Évidez-les et coupez la chair en tout petits dés que vous réservez.
- ▶ Faites cuire au four préalablement les aubergines badigeonnées d'huile d'olive, pendant 35 à 40 minutes à 180°C.
- ▶ Pendant ce temps-là, épluchez, émincez et faites revenir l'oignon à la poêle dans un filet d'huile d'olive avec les tomates cerises entières, l'ail ciselé et la chair d'aubergine. Salez, poivrez et ajoutez un peu de thym.
- ▶ Cuire 20 minutes pour confire les tomates : il ne doit plus y avoir de jus dans la poêle.
- ▶ En fin de cuisson incorporez une partie du basilic. Mélangez le tout.
- ▶ Déposez les tranches de mozzarella sur les demi-aubergines, puis farcissez-les avec le mélange. Placez-les dans un plat allant au four.
- ▶ Enfournez pour 20 minutes à 180°C.
- ▶ Saupoudrez de parmesan et de basilic à la sortie du four et servez chaud de suite.

## EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021

### FINANCES

#### APPROBATION DU COMPTE DU RECEVEUR

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur DUPONT Benoît, Receveur Municipal pour l'année BUDGETAIRE 2020. Considérant la concordance des écritures comptables du compte de gestion du receveur du budget Commune 2020, sur les résultats des titres et mandats émis de l'exercice 2020,

Considérant le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur DUPONT Benoît, avec le compte administratif du budget Commune 2020 retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

Le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, la part affectée à l'investissement, l'intégration d'opérations d'ordre [résultat ASA Bois Maillard et résultats à la clôture 2021.

Les titres de recettes émis et celui de tous les mandats des paiements ordonnancés sur l'ensemble des opérations ont été repris en totalité du 1er janvier au 31 décembre 2020.

**Le conseil municipal, après délibération,**

**A l'unanimité,**

**ADOpte** le compte de gestion du Receveur Municipal pour le budget Commune de l'exercice 2020 dont les écritures dépenses et recettes sont identiques à celles du compte administratif du budget Commune pour l'année 2020

#### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal est réuni afin de délibérer sur le Compte Administratif de l'exercice 2020, de la gestion de Monsieur SPECQ André.

Considérant que pour ce faire, Monsieur le Maire doit quitter la séance lors de la mise au vote de Compte Administratif.

#### **BUDGET COMMUNE :**

Le Compte Administratif 2020 reprend les résultats de clôture de l'exécution du budget n-1 soit 2019.

Il retrace les recettes et dépenses réalisées et constate les restes à réaliser au 31 décembre 2020 de la gestion de Monsieur SPECQ.

L'arrêté des comptes de la Commune est constitué par le vote du compte administratif présenté par Monsieur le Maire, avec le compte de gestion du Receveur.

Les éléments du compte administratif 2020 sont détaillés dans les documents transmis, résumés dans les résultats suivants :

#### Section de fonctionnement - réalisé 2020

Dépenses 2020 : 8 207 877,52 €

Recettes 2020 : 8 882 470,42 €

Résultat de l'exercice 2020-(R-D) Excédent : 674 592,90 €

Reprise de l'Excédent de fonctionnement reporté 2019 : 1 027 442,38 €

Résultat de clôture 2020 section de fonctionnement :

Excédent 2020 : 1 027 442,38 + 674 592,90 - 80 000,00 = 1 622 035,28 €

\*Le montant des 80 000 € correspondant à la reprise de provision est inscrite article 7815 sur l'exercice 2019 à la demande du comptable, écriture liée à la dissolution de l'EHPAD J. Achard en 2018.

Afin que cet excédent puisse apparaître de nouveau en section d'investissement, il a été proposé à la commune par la Direction générale des finances d'affecter à

L'investissement article 1068, la somme de 80 000 €.

Cette opération diminue l'excédent de fonctionnement de 80 000 € et viendra renforcer le résultat de la section d'investissement sur l'exercice 2020.

#### Section d'investissement réalisé 2020

Dépenses 2020 : 1 442 778,83 €

Recettes 2020 : 1 073 346,12 €

Résultat de l'exercice 2020 (R-D) Déficit : 369 432,71 €

Reprise de l'excédent d'investissement reporté 2019 : 2 365 797,29 €

Résultat de clôture 2020 section d'investissement :

Excédent : 2 365 797,29 - (80 000) [opération mixte de 2019] - 369 432,71

= 1 916 364,58

Résultat de clôture global du budget 2020 :

1 622 035,28 €+ 1 916 364,58 = 3 538 399,86 €

## Etat des restes à réaliser et crédits de reports au 31 décembre 2020

Les Investissements dépenses, restes à réaliser et crédits de reports : pour 259 810,27 € reprennent essentiellement les honoraires :

- de la maîtrise d'œuvre pour les opérations d'aménagement du parc de logements sur les différentes opérations programmées, et les différentes missions engagées pour l'étude et la réalisation de la voie de désenclavement de l'opération dite fermes sud.
- de la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du complexe sportif dit cosec,
- de la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du groupe scolaire de la garenne,
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage et études pour les installations de vidéo protection,
- l'acquisition foncière Allée des chênes, parcelle B 128,

Les crédits de reports sur la section d'investissement pour les recettes d'un montant de 119 909,00 € concernent la subvention du conseil départemental pour les travaux de réhabilitation du COSEC et seront repris au Budget Primitif 2021.

Entendu l'exposé,

Le Conseil municipal procède au vote.

**Considérant que pour cet acte, Monsieur le Maire doit quitter la séance, et ne prend pas part au vote.**

Monsieur MELLA Daniel, Maire Adjoint délégué aux finances est élu en qualité de président de séance,

**Après délibération,**

**Le conseil municipal,**

**A l'unanimité, 27 votants,**

**APPROUVE** l'exécution du budget et d'adopter le compte administratif du budget de la commune pour 2020 :

- pour un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 1 622 035,28 €
- pour un résultat excédentaire en section d'investissement de 1 916 364,58 €

**ACCÉPTE** le résultat cumulé de clôture du compte administratif de 2020 qui se solde par un excédent de : 3 538 399,86 €

**VOTE**

- le report des crédits des dépenses d'investissement pour un montant de 259 810,27€
- le report des crédits de recettes d'investissement pour un montant de 119 909,00€

## **AFFECTATION DES RESULTATS 2020 - BUDGET COMMUNE**

### **Résultats de clôture 2020**

- Excédent de fonctionnement 2020 : 1 622 035,28 €
- Excédent d'investissement 2020 : 1 916 364,58 €

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de statuer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget de la commune laissant apparaître au compte administratif de 2020 un résultat cumulé de clôture de : 3 538 399,86 €

**CONSIDERANT** que le compte administratif 2020 de la commune a été adopté préalablement,

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, Après délibération, par 28 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**

**DECIDE** de l'affectation du résultat 2020 du budget primitif 2020

Les besoins de la section investissement seront couverts par un prélèvement 800 000 € [article 1068 part affectée à l'investissement pris sur l'excédent de fonctionnement de l'année 2020 de 1 622 035,28 € avec une opération décrite au Budget primitif 2021 comme suit:

Article @1068 Affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé de 800 000 €

Article @ 002 Report de l'excédent de fonctionnement 2020 au BP 2021,

Déduit le montant de l'affectation (1 622 035,28 € - 800 000 €) soit 822 035,28 €

Article @ 001 Report de l'excédent d'investissement 2020 au BP 2021 de : 1 916 364,58 €

## **REVISION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION ANNEE 2020 (CARPF)**

La crise sanitaire liée au Covid-19 entraîne, pour l'ensemble des collectivités locales, des dépenses supplémentaires ainsi que des pertes de recettes.

Dans ce contexte, afin d'apporter son soutien aux communes, la CARPF a délibéré, une première fois, le 18 juin 2020 pour octroyer une aide exceptionnelle de 10 € par habitant, versée à travers une révision des attributions de compensation valable uniquement en 2020.

Une seconde révision est intervenue le 19 novembre 2020 afin de procéder au remboursement des masques achetés par les communes entre le 16 mars et le 1<sup>er</sup> juillet.

Elle a également actualisé les chiffres concernant la majoration exceptionnelle de 10 € par habitant suite à la publication, dans le courant de l'été, des chiffres de la population DGF 2020.

Enfin, elle a prévu le remboursement d'une dépense particulière [des travaux de voirie communale pris en charge par une commune suite à une dégradation intervenue dans le cadre de travaux réalisés par la CARPF].

Ainsi que le précise l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts dans le 1bis de son V, chaque commune doit individuellement approuver la révision de son attribution de compensation :

« 1° bis Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges ».

Pour mémoire, ces révisions seront ensuite suivies d'une réduction des attributions de compensation afin de prendre en compte le coût de la compétence transférée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 en ce qui concerne les eaux pluviales.

Ce point figure à l'ordre du jour du conseil communautaire du 17 décembre 2020.

Il vous est donc proposé d'approuver le projet de délibération suivant :

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C ;

**Vu** le rapport de la CLETC du 9 septembre 2019,

**Vu** la délibération n° 20.257 du 19 octobre 2020 de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France révisant les attributions de compensation ;

**Entendu l'exposé,**

**Le conseil municipal, après délibération, sur proposition de Monsieur le Maire, A l'unanimité,**

**APPROUVE** la révision de l'attribution de compensation 2020 telle que proposée dans la délibération n°20.257 du 19 novembre 2020 de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France pour le montant de 28 870,40 € correspondant au remboursement des masques achetés par la commune de MARLY LA VILLE entre le 16 mars 2020 et le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Le présent montant sera inscrit à la demande du comptable du trésor public article 7328 autres fiscalités reversées sur le budget 2021.

La présente délibération sera **notifiée au Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.**

## **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE - BUDGET 2020**

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante, pour cette année 2021 avant le 15 AVRIL, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 sera présenté le 15 avril par le conseil municipal.

## **ELEMENTS DE CONTEXTE ECONOMIQUE**

L'épidémie de Covid 19 s'inscrit dans la durée. La circulation du virus rebondit en France comme dans beaucoup de pays. A côté des gestes barrières les mesures d'endiguement plus restrictives affectent plus directement l'activité économique, et à ce stade davantage ciblées territorialement.

Le transport aérien reste très affecté comme depuis le début de la crise sanitaire. Sur le plan fiscal on rappellera comme évolution majeure pour l'année 2018 la réforme de la taxe d'habitation qui consiste à mettre en place un dégrèvement progressif de cotisation TH pour les contribuables éligibles en fonction de seuils de revenus.

La suppression de la TH devrait se déployer sur la période 2021-2023 **mais les collectivités en perdront le produit dès 2021.**

La suppression de la TH des résidences principales impliquerait de compenser les collectivités : les communes recevraient l'intégralité du taux départemental de TFPB ainsi qu'une dotation de compensation.

**Le montant des recettes perçues en 2021, à bases inchangées, devrait être égal au montant perçu en 2020 (TFB+TH).**

L'évolution de la conjoncture ces prochains mois dépendra de celle de la crise sanitaire. Pour autant les investisseurs attendent une reprise de l'économie dans le courant de l'année, soutenue par les campagnes de vaccination et les programmes de relance.

Concernant les taux bancaires, les taux européens ont subi une hausse continue, le taux de 10 ans repassant en territoire positif pour la première fois depuis juin 2020. Les taux courts restent relativement stables, mais les anticipations sont haussières jusqu'à la fin 2022.

Le budget 2021 a été établi avec la volonté :

- De reconduire les propositions budgétaires de l'année 2020 en tenant compte des charges supplémentaires induites par la gestion de la crise sanitaire pour la section de fonctionnement et poursuivre nos opérations d'investissement engagées pour ce nouveau mandat.
- De toujours maîtriser des dépenses de fonctionnement,
- De contenir la dette avec pour cette année un nouvel emprunt pour permettre à la collectivité sa maîtrise foncière dans le centre bourg, opération programmée OAP3,
- De mobiliser des subventions chaque fois que possible ;
- De maintenir un bon niveau d'épargne,
- De maintenir le produit fiscal sans augmentation d'impôts,

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### LES DEPENSES

#### CHARGES A CARACTERE GENERAL : 2 580 000€

(26.35 % du budget)

Il s'agit des dépenses nécessaires à la gestion de services.

APERCU des postes budgétaires le plus importants :

**Le poste achat de prestation de service** pour 640 000 €.

- La contribution financière prévisionnelle du SIRESCO pour l'année 2021 portée à 454 008 €,
- Le maintien des crédits pour les sorties récréatives du centre de loisirs,
- Le maintien des crédits de la programmation culturelle 2020-2021, amendée de l'annulation de certains spectacles et dynamisée par de nouvelles actions proposées aux écoles et centre de loisirs malgré la crise sanitaire,
- Le maintien des crédits des différents séjours pour le centre de loisirs et nos anciens,
- Les activités de nos écoles de musique, de danse et bibliothèque .

Les fluides, eau, électricité, gaz, combustibles proposés à hauteur de 400 000 €, la fermeture des structures municipales sur l'année 2020-2021 contribuent légèrement à diminuer les consommations,

**Le poste de maintenance** maintenu à 193 900 € avec la maintenance informatique des services transférés à la CARPF et les maintenances diverses, électricité, gaz, sécurité...

**Les assurances** proposées à 260 000 € pour l'ensemble des couvertures, assurances du personnel, bâtiments, flotte automobile et protection des personnes.

#### CHARGES DE PERSONNEL : 5 220 000 €

Les charges de personnel sont proposées légèrement à la baisse (- 38 649,00 €).

Les charges de personnel en dépenses réelles sur l'année 2020 représentent près de 59,61% du budget de fonctionnement et constituent le principal poste de dépenses.

Ce dernier subit chaque année les effets des décisions prises au niveau national (revalorisation des catégories A et B, revalorisation du point d'indice, mais également les départs à la retraite, les recrutements, et remplacements.

Le poste pour la compétence police intercommunale est porté à 196 000 € en 2021.

Les rémunérations pour le personnel titulaire pour un montant de 2 600 000 € concernent l'ensemble des services (administration générale et services de l'état, police, service technique, service des sports, école de danse, école de musique, bibliothèque, relais assistance maternelle, la restauration scolaire, l'entretien logistique des écoles et des bâtiments publics de la ville, service de l'enfance, jeunesse) avec 125 agents titulaires.

Les rémunérations pour le personnel contractuel seront portées à 530 000 € pour 2021 contre 430 000 € pour 2020. Cette augmentation se justifie par le recrutement dès l'année 2020 de personnel en remplacement des personnels malades placés en ASA santé ou ASA garde d'enfants sur la période Covid, le renfort dans les équipes de l'enfance et restauration-ménages pour assurer les protocoles sanitaires mis en place dans les différentes structures publiques et scolaires.

Il est rappelé que plus de 48 jeunes contractuels sont venus renforcer nos différentes équipes sur la période de juillet, août et septembre, cela aussi afin de leur assurer un premier emploi durant la crise sanitaire face aux difficultés à trouver un travail du fait de la conjoncture économique difficile.

Les cotisations retraite et charges sociales représentent ainsi près de 40% du budget du personnel.

### ATTENUATIONS DE PRODUITS :

Le crédit sera porté à 320 810,00 €.

Elles correspondent aux charges exceptionnelles.

- la contribution du FSRIF de la commune (contribution au fonds de solidarité des communes de l'Ile de France qui vient atténuer les recettes pour un montant de 133 183,00 € en 2020 contre 145 700 pour 2021)
- au prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU auquel est assujéti la collectivité pour manque de logements sociaux soit un prélèvement de 169 024,79 € en 2020 porté à 175 110 € en 2021.

**LES CHARGES FINANCIERES** évolueront en fonction de la politique de l'endettement de la collectivité et des variations des taux d'intérêt.

Annuité pour l'année 2021 portée à 475 568.76 € dont 69 376,99 € pour les intérêts de la dette

### LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement correspondent à quatre types de recettes pour une commune :

- aux produits de la fiscalité directe (taxe d'habitation, les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties),

**La fiscalité :** pour rappel en 2020 au regard de l'État 1259 portant les bases nettes d'imposition des taxes directes locales transmises par les services de la préfecture, le Conseil municipal en date du 22 juin 2020 avait décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux.

Pour 2021 il faudra tenir compte de la suppression de la taxe d'habitation, compensée pour partie de la Taxe foncière bâtie départementale, soit un produit attendu de 2 946 362 € (sous réserve de légères modifications).

**Les produits de la fiscalité indirecte :** il s'agit notamment des recettes (taxes sur l'électricité en cours de révision, droits de mutation, l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France).

Pour l'année 2020, l'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France était portée à 4 386 920,00 € déduction faite du transfert des charges eaux pluviales de 45 319,00 €.

Pour cette année 2021 l'attribution de compensation de la Communauté d'agglomération se maintiendra à 4 300 649 €, le transfert de charges eaux pluviales de 45 319,00 € d'ores et déjà retiré.

Cette dotation est essentielle pour accompagner l'activité des services rendus à la population et aider à la concrétisation des projets d'équipements de la collectivité et de son développement urbain. Elle contribue pour près de 50% de nos recettes réelles.

**Les dotations versées par l'État** pour un montant estimé à 316 000 €. Il s'agit essentiellement de la DCRT, des compensations d'état sur les exonérations fiscales, et autres dotations), lesquelles diminuent et finissent par disparaître avec les années.

### POUR RAPPEL :

Un montant total de 983 000 € versé en 2014 contre 124 340 € pour cette année 2020 avec la totale disparition de la dotation générale de fonctionnement, dotation largement impactée par la contribution au redressement des comptes publics amorcée depuis 2014.

**Les autres recettes :** elles comprennent notamment les produits des services, les produits financiers, les atténuations de charges, les recettes exceptionnelles. Cette année, elles se verront impactées par les effets économiques la crise sanitaire (fermeture des services restauration scolaire, enfance, suppression des voyages scolaires et municipaux, fermeture des structures artistiques et culturelles).

Le poids des recettes marque les contraintes et marges de manœuvre possibles de la collectivité afin de les dynamiser.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Pour cette année 2021 le budget bénéficie encore d'un résultat de clôture de l'exercice 2020 favorable.

Il s'agit cependant de rester très vigilant à ce que les dépenses ne progressent pas plus vite que les recettes, causant ainsi un recul de l'épargne avec les années.

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### GENERALITES

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe pour rappel :

**En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériels, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

**En recettes** : deux types de recettes coexistent :

Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement).

Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public, à de nouveaux équipements tel une école. Les principaux financeurs actuellement sont la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, le Conseil Départemental du Val d'Oise et parfois l'État.

Pour la commune, très peu de projets sont éligibles aux subventions de la Région Ile de France malgré nos différentes tentatives.

## VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le volume total des dépenses d'investissement envisagé, à finaliser, sera abondé ou modifié pour tenir compte :

- **Des dépenses d'équipement et de travaux, acquisitions foncières** qui porteront essentiellement sur les bâtiments communaux, lancement de la réhabilitation du Groupe scolaire de l'école de la Garenne avec la reprise de la toiture, des huisseries, des façades, réhabilitation du restaurant scolaire des maternelles de la Garenne, les travaux de voirie des différents secteurs de la commune, les acquisitions foncières et particulièrement l'opération programmée OAP3 du centre Bourg, l'environnement et le développement durable, l'agrandissement du cimetière de la Sablonnière, la poursuite du remplacement des candélabres publics à énergie fossile par des candélabres à LED, le handicap et l'accessibilité, la préservation du patrimoine ancien de la commune.

- **Le remboursement de la dette** pour un remboursement de capital pour 2020 de 484 000 € et pour 2021 475 568,76 €.

La dette actuelle de la collectivité est de 2 561 Ko au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Actuellement, le profil d'extinction de la dette est dégressif pour les prochaines années à venir

(Remboursement du capital : 406 ko pour 2021, 353 ko pour 2022, 287 ko pour 2023, etc..).

Cependant, il est évident si nous voulons répondre aux conséquences directes du développement urbain qui nous attend et proposer les services, équipements nécessaires à l'accueil des nouvelles populations (nouveau groupe scolaire, nouvel accueil pour les activités périscolaires, restaurant scolaire, voiries nouvelles, espaces jeux...), le recours à l'emprunt devra augmenter pour garder une capacité d'investissement stable, ce qui aura pour conséquence d'augmenter l'annuité de la dette en diminuant d'autant l'épargne.

Une action sur la section de fonctionnement sera nécessaire pour améliorer l'épargne nette de la commune.

- **L'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement** soit 800 000 €

(Ressources propres disponibles)

- **Les subventions et participations** :

298 Ko €, participations de la Communauté d'agglomération et du conseil départemental

Pour le projet de réhabilitation du groupe scolaire de la Garenne, programme qui se réalisera cet été 2021.

Le lancement de la réhabilitation du complexe sportif rue Serge Laverdure est repoussé pour une programmation souhaitée 2022 /2023.

**Le remboursement du fonds de compensation sur le FCTVA** : 381 783 €

**La dotation aux amortissements** pour l'année 2021 de 115 554 €

## PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

DEPENSES PREVUES AU PPI (2021 – 2022 – 2023)

- COSEC (50 000€ - 490 000€ - 490 000€)
- CITY PARCET JEUX- CLUB HOUSE 169 000€
- EQUIPEMENTS RECURRENTS (887 500€ - 887 500€ - 687 500€)
- GP SCOLAIRE DE LA GARENNE (696 000€)
- OPERATIONS PROGRAMMEES (3 700 000€ - 4 300 000€ - 3 300 000€)

- VOIRIE (300 000€ - 300 000€ - 300 000€)

- TOURS JUMELLES (100 000€ - 180 000€ - 40 000€)

**Le Conseil Municipal, après débat, par 28 voix favorables, prend acte du rapport des orientations budgétaires pour 2021.**

## DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le débat sur les orientations est une étape de la procédure budgétaire, qui doit permettre aux élus d'avoir une vision financière de la collectivité, mais aussi d'entrevoir les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire, la situation économique, financière, afin d'éclairer les orientations générales, les choix lors du vote du budget primitif.

## Le Budget 2021

L'économie française continue malheureusement de subir le choc inédit du premier semestre 2020 avec la propagation de l'épidémie de COVID 19.

- la moitié de l'économie mondiale à l'arrêt dont la France,
- un recours massif au chômage partiel et un taux de chômage à 10,9 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 (activité de reprise 2<sup>ème</sup> semestre 2022)
- baisse importante de l'inflation,
- la fiscalité des ménages et des entreprises reste le principal levier de recettes, après le lissage des impositions faites par la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (modification TH/F Bâti).
- la réforme territoriale, modifications des périmètres et compétences, conséquences sur les incertitudes et équilibres financiers,
- le maintien du rythme du plan de réduction des déficits publics
- la contribution au titre « du bloc communal » retrouve l'effort demandé aux collectivités territoriales par l'Etat, elle entraîne une perte énorme de ressources,
- la situation économique de notre territoire, dans la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, après la mise en place de la nouvelle gouvernance nous permet encore de compter sur l'attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire.

Ces recettes concourent pratiquement pour la moitié des rentrées de la section de fonctionnement. L'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire monte vers les 50% au sein des recettes, ce malgré le transfert de compétences eaux pluviales urbaines.

Les éléments de dépenses et recettes du compte administratif 2020, les résultats excédentaires peuvent encore laisser croire à des marges de manœuvre, mais une analyse fine conclurait à découvrir une épargne toujours en diminution.

Ils continueront à permettre la préparation des décisions de fiscalité, afin de maintenir les services, assurer les possibilités de financements d'opérations en investissement et assurer le remboursement des emprunts.

Ainsi notre commune se voit contrainte par l'impact de décisions de réduction des déficits publics et les impacts de la crise sanitaires tant en dépenses que sur les recettes à envisager.

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les évolutions de prix des services et matières,

La reprise du taux de TVA,

La stabilisation de la masse salariale, un objectif amorcé depuis plusieurs années, à mettre en relation avec les services proposés à la population,

La stabilité des primes d'assurances,

Les prix de l'énergie et carburants en variation,

Le contingent du SDIS

Pour rappel montant de l'encours de la dette au 01er janvier 2021

Soit 2 561 693,95 €,

Les autres charges trouveront des subventions maintenues avec des possibilités d'aides en raison des difficultés liées à la période COVID, (efforts de la vie associative), des participations intercommunales en forte augmentation (Pôle santé avec la commune de FOSSES, participation portée à 175 000 €,

Le prélèvement prévisionnel de 145 700 € (notification en attente fin juillet 2021) pour alimenter le fonds d'investissement de la Région Ile-de-France (FSRIF),

La pénalité de 175 110,79 € pour manque de logements sociaux, prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU,

Les charges exceptionnelles engendrées par les mesures de protection des personnels et de la population, achat de masques, de gel, les dépenses induites ont augmenté tels les postes de produits d'entretien, de matériel de protection pour le personnel et les écoles,

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La baisse des dotations de l'État,  
Après plusieurs années de diminution, la part de la dotation globale de fonctionnement devient nulle.  
Elle entraîne dorénavant une perte annuelle de ressources globales pour notre commune de plus de 600.000 €, toujours en rappel !  
Les autres recettes laissent peu de variables d'ajustements sauf à dynamiser, mais comment ?  
Le taux des valeurs locatives foncières,  
Les compensations d'exonérations de la fiscalité directe locale prévues sont en légère augmentation pour cette année,  
Les subventions réduites de plus en plus difficiles à obtenir,  
La stabilité en espérant la garantie des compensations fiscales et dotations de solidarité de la CARPF (moitié des recettes de fonctionnement),  
Les produits des services aux familles seront en baisse avec l'interruption de nombreux services à la population durant la période de confinement (cantine scolaire, accueil périscolaires, activités centre de loisirs, activités culturelles et artistiques),  
Les droits de mutation qui peuvent varier,  
Le report des excédents de fonctionnement 2020 pour un montant estimé de 822 035,28 € pour le BP 2021,  
Maintien des taux 2020 sur les ménages sans augmentation, en simulant la suppression de la taxe d'habitation compensée !!  
Maintenir le prix des services et produits,  
Aider les familles en cantines et accueils de centre de loisirs et périscolaires,  
Rester vigilants sur les factures danse et musique de l'année 2020-2021,  
Veiller à la perception de la taxe communale sur l'électricité,

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Nous engagerons notre programme pluriannuel d'investissement au regard du niveau de dépenses d'équipement et travaux sur lesquels nous aurons à travailler :  
De possibles ouvertures de crédits :  
Complément de financement des travaux dans les écoles,  
Réhabilitation du Groupe scolaire de la garenne (huisseries, menuiseries, toiture, électricité),  
Les équipements sportifs, COSEC, jeux et détente, parcours de santé, city stade, club house,  
Améliorations voiries, réseaux, trottoirs, études pour la création de la voie de désenclavement, du programme de logements dit « Fermes Sud », Haras,  
Mises en sécurité sur l'éclairage public, lutte contre la pollution lumineuse,  
Amélioration de la vidéo-protection,  
Restauration des tours jumelles, les deux anciennes réserves d'eau à l'entrée sud du Village et provision de crédits pour envisager la restauration de ce patrimoine ancien,  
Provisions pour programmes pluriannuels d'accessibilité, d'économies d'énergies,  
Des crédits pour l'acquisition de la propriété dite « Ferme de l'Hospice » qui figure dans le secteur urbain du centre bourg de la commune

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement proviendront du virement de la section de fonctionnement,  
L'affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé de 800 000 €,  
Des recettes attendues du fonds de compensation de TVA, et de la taxe d'aménagement.  
Envisager pour cette année 2021 un nouvel emprunt pour l'acquisition de la propriété de la propriété dite « Ferme de l'Hospice »  
Il nous faudra également, en cette année 2021, après concertation, continuer, poursuivre !  
L'action des élus et des services sera déterminante pour activer un budget 2021 avec des dépenses et des recettes contenues.

**Le Conseil Municipal, après débat, par 28 voix favorables,  
PREND ACTE des orientations budgétaires pour l'année 2021**

## PERSONNEL

### TABLEAU DU PERSONNEL - MISE A JOUR

Faisant suite à l'inscription sur le tableau annuel d'avancement de grade de l'un de nos agents, au titre de l'année 2021, il y a lieu de procéder à :  
Ouverture d'un poste de Brigadier-chef principal à Temps Complet, à effet du 15.05.2021

**Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la mise à jour du tableau des effectifs suivant les modifications ci-dessus.

## URBANISME

### PROJET DE LIAISON FERROVIAIRE ROISSY - PICARDIE

#### EXPOSE : Monsieur André SPECQ

Approbation de l'avis de la commune de MARLY LA VILLE sur le projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie, dans le cadre de l'enquête publique unique portant sur la déclaration d'utilité publique du projet, emportant mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)

Dans le cadre de l'enquête publique unique portant sur la déclaration d'utilité publique du projet, emportant mise en compatibilités des Plans Locaux d'Urbanisme, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal avant de passer à l'exposé et au corps de la délibération prise par la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, de faire sienne la délibération prise à une très forte majorité le 11 mars dernier.

#### EXPOSE

Par arrêté n°2021-16178, les préfets du Val-d'Oise, de l'Oise, de la Somme, de la Seine-et-Marne et de la Seine-Saint-Denis ont prescrit, à la demande et au profit de SNCF Réseau et de sa filiale SNCF Gares et Connexions, l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur la déclaration d'utilité publique du projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie, emportant mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes de Chantilly (60), Chennevières-lès-Louvres, Marly-la-Ville, Vémars et Villeron (95).

Le dossier d'enquête publique, préalable à la déclaration d'utilité publique élaboré en application des articles R.112-4 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, des articles L.123-12 et R.123-8 du code de l'environnement, et des articles L.153-54 et suivants du code de l'urbanisme, comprend notamment :

une étude d'impact, l'avis de la formation d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (Ae du CGEDD) en date du 2 décembre 2020 (n°2020-46) dans le cadre de l'évaluation environnementale, les avis des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet et les décisions de l'autorité environnementale rendus par les autorités administratives de l'État compétentes en matière d'environnement sur les évaluations environnementales liées aux mises en compatibilité des documents d'urbanisme des communes précitées ; une évaluation socio-économique ainsi que l'avis du Secrétariat général pour l'investissement et le rapport de contre-expertise.

L'enquête se déroule du mardi 23 février 2021 à 9h au mardi 6 avril 2021 à 18h, soit pendant une durée de 43 jours consécutifs.

La présente délibération porte sur l'avis de la CA Roissy Pays de France dans le cadre de cette enquête publique.

Pour rappel, la CA Roissy Pays de France, par délibération en date du 19 novembre 2020 a émis un premier avis au titre du dispositif d'évaluation environnementale, sur le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) et à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, du projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie, en application de l'article L122-1 et R122-7 du Code de l'environnement.

Rappel des principales caractéristiques du projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie Les aménagements sur le territoire de la CA Roissy Pays de France

Sur le territoire communautaire, le projet d'infrastructure comprend les aménagements suivants :

Une section de ligne nouvelle à double voie de 6,5 km circulaire à 160 km/h entre la ligne à grande vitesse d'interconnexion au Nord de la plate-forme aéroportuaire de Paris-Charles-de-Gaulle et le raccordement à la ligne classique Paris-Creil-Amiens au niveau de Marly-la-Ville.

Des aménagements en gare de Survilliers-Fosses, comprenant la réalisation de nouveaux quais ainsi qu'une passerelle permettant aux voyageurs d'accéder à ces quais et d'assurer l'interconnexion avec le RER D, ainsi qu'un mur de soutènement. La création d'un doublé de voies sur la ligne Paris-Creil entre le raccordement à la ligne existante Paris-Creil et la gare de Survilliers-Fosses. Cet aménagement sera réalisé dans une seconde phase en fonction des évolutions de trafic après mise en service de la liaison. Il comprend :

Un élargissement de la plateforme ferroviaire de la ligne Paris-Creil pour permettre l'insertion des deux voies nouvelles, réalisé côté Est sur environ 2 km. Le faisceau ferroviaire passant de 4 à 6 voies principales (y compris les voies locales empruntées par le RER D). Ces aménagements offrent la possibilité de faire circuler un TER entre la ligne nouvelle et la gare de Survilliers-Fosses (et vice versa) en même temps que le passage d'un train de même sens sur l'axe Paris/Creil.

Un dédoublement du pont du chemin des peupliers, afin de dévier la circulation sur cet axe et permettre la fermeture temporaire de la RD16, qui est un préalable à l'allongement du pont-route de la rue Jean Jaurès.

Le prolongement du pont-route de la rue Jean Jaurès à Marly-la-Ville.

Un allongement de 700 m du mur de soutènement en gare de Survilliers-Fosses créé lors de la phase 1 ; il sera allongé sur sa partie Sud, au droit de la commune de Saint-Witz et jusqu'au pont-route de la rue Jean Jaurès.

La création éventuelle (à confirmer en études détaillées) d'un bassin d'écroulement suite au doublet de Saint-Witz sur la ligne Paris-Creil.

- Des aménagements à la gare de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle 2 TGV (CDG 2 TGV) qui portent sur la création d'un nouveau quai en gare CDG 2 TGV et des circulations verticales le desservant, la suppression d'une voie existante pour implanter ce quai et l'ajout de communications ferroviaires permettant aux trains de passer d'une voie sur l'autre.

Des aménagements sur la ligne classique Paris-Creil-Amiens tels l'adaptation de la signalisation de la ligne et le renforcement de l'alimentation électrique de la sous-station de Gonesse.

## Les services ferroviaires prévus

La création de la liaison permettra de proposer un double service TaGV et TER adapté aux besoins de déplacements de courte et longue distance, avec des dessertes supplémentaires s'ajoutant aux circulations existantes vers Paris Nord et comprenant : Une desserte mixte TaGV + TER sur Amiens : 2 allers retours TaGV inter-secteurs + 3 allers retours TER pour une correspondance à Roissy TGV ;

Une desserte TER Région Hauts-de-France sur Creil et Compiègne, avec l'objectif d'une fréquence à la demi-heure en heure de pointe sur Creil-Roissy et à l'heure sur Compiègne.

Le plan de transport n'est pas connu à ce jour. La CNDP a demandé que la plage horaire initialement prévue, de 6 à 23 h pour les circulations TER, soit élargie. Le dossier indique que les missions seront assurées par le matériel roulant à grande vitesse exploité sur le réseau national (pour les TaGV) et du matériel roulant TER déployé par l'Autorité organisatrice (Région Hauts-de-France).

Le dossier mentionne que 26 dessertes TER par jour et par sens sont prévues entre les gares de Roissy TGV et d'Amiens, Compiègne, Creil, Chantilly-Gouvieux et Survilliers-Fosses (avec des arrêts intermédiaires ou des prolongements supplémentaires rendus possibles une fois l'infrastructure réalisée). En période de pointe, cela correspond à un train toutes les demi-heures entre Creil et la gare CDG TGV et à un train par heure entre Compiègne et la gare CDG TGV. Ces services répondent aux besoins de déplacements quotidiens d'employés du pôle économique du Grand Roissy : près de 60% des déplacements à courte distance ont pour origine le Pôle de Roissy, et en premier lieu pour le motif domicile-travail.

Dans cet ensemble, une partie très significative (35%) correspond à des trafics franciliens (voyageurs empruntant la liaison sur la section Survilliers-Roissy, ce qui confirme l'intérêt du projet également pour les déplacements locaux.

Près de la moitié des voyageurs qui emprunteront les trains passant par la liaison Roissy-Picardie, (43%, soit plus de 5 000 déplacements par jour) transiteront par la plate-forme CDG pour ensuite emprunter un métro du Grand Paris Express (GPE, pour 30%), le RER B (11%) ou l'autobus (2%). Les flux en direction de gare du Nord diminueront de 6% à l'horizon 2028 pour se reporter vers la gare CDG TGV, contribuant à sa désaturation.

Les emprises du projet

Dans le dossier de concertation, il est précisé que le projet nécessitera une emprise foncière de 70 ha avec la répartition suivante :

36,5 ha de terres agricoles prélevées ;

7,5 ha d'espaces boisés ;

22 ha d'espaces artificialisés.

Cette emprise est située uniquement sur le territoire de la CA Roissy Pays de France et traverse les communes de Chennevières-les-Louvres, Épiais-les-Louvres, Saint-Witz, Vémars, Villeron, Survilliers, Marly-la-Ville et Fosses.

Dans sa partie Est (secteur Vémars), la ligne est en remblai, de 8 m à 22 m de hauteur, avec une largeur d'emprise de 40 à 80 mètres. Dans sa partie Ouest (secteur Villeron), la ligne est en déblai, en particulier vers le raccordement à la ligne Creil-Paris qui est elle-même en fort déblai, avec une largeur variant de 40 à 110 mètres.

## Le coût du projet

Le coût d'investissement du projet d'infrastructure était estimé dans le protocole de mai 2017, basé sur la phase d'études d'Avant-Projet Sommaire, à 346,9 M€ HT aux conditions économiques de janvier 2011, soit 356 M€ HT aux conditions économiques de janvier 2017 (valeur mise à jour au moyen de l'index TP01).

La décision ministérielle du 28 août 2020 adapte le programme d'opération en intégrant en mesure d'amélioration environnementale la réalisation d'un éco-pont (passage grande faune) en forêt de Chantilly, estimé à 6 M€. Le coût ainsi modifié ressort ainsi à 350,9 M€ HT valeur 2011.

Le montant des opérations à réaliser à la mise en service (phase 1) s'élève à 290,9 M€ janvier 2011. Par rapport au montant de 271,9 M€ cité dans le protocole de 2017, il convient en effet d'ajouter 13 M€ au titre de la passerelle en gare de Survilliers-Fosses et 6 M€ pour la réalisation de l'éco-pont.

## Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la décision ministérielle du 28 août 2020 confirmant la réalisation de la liaison ferroviaire Roissy-Picardie en deux phases, définissent les conditions de lancement de l'enquête d'utilité publique et les dispositions retenues pour la suite du projet, demandant à SNCF Réseau de préparer le dossier d'enquête et de finaliser les procédures préalables à son organisation, et désignant M. le Préfet du Val d'Oise comme coordonnateur de l'enquête ;

**Vu** l'arrêté inter-préfectoral n° 2021-16178 en date du 2 février 2021 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie, emportant mise en compatibilité des Plans Locaux d'urbanisme des communes de Chantilly (60) Chennevières-les-Louvres, Marly-la-Ville, Vémars et Villeron (95) ;

**Vu** la délibération du conseil municipal de Marly-la-Ville du 13 novembre 2020,

**Vu** la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France du 19 novembre 2020,

**Vu** l'avis de l'autorité environnementale n° 2020-46 en date du 2 décembre 2020,

**Vu** l'avis du Secrétariat Général pour l'Investissement en date du 9 décembre 2020,

**Vu** la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France du 11 mars 2021,

**Considérant que la modernisation du RER D est nettement prioritaire pour les habitants de Roissy Pays de France, et que l'étude d'impact ne démontre pas que le projet de liaison ferroviaire n'aura pas d'impact sur le calendrier des travaux de modernisation du RER D ;**

**Considérant** que le projet de ligne ferroviaire Roissy-Picardie nécessite une restructuration profonde du pôle gare de Survilliers-Fosses, non prise en compte dans l'étude d'impact ;

**Considérant** que les hypothèses prises dans le volet socio-économique de l'étude d'impact ne sont pas réalistes et que certains coûts induits par le projet ne sont pas pris en compte ;

**Considérant** que le dossier d'enquête publique ne précise pas clairement la tarification de la nouvelle ligne RER pour les franciliens ;

**Considérant** que le projet peut être significativement optimisé en matière d'artificialisation des sols, de compensation agricole et de reboisement ;

**Considérant** que le volet paysager ne permet pas d'apprécier les impacts du projet sur le paysage du territoire concerné, faute d'illustrations adaptées ;

**Considérant** que l'étude d'impact n'offre aucune garantie de préservation durable des continuités écologiques locales, en l'absence de plan de gestion des espaces dépendant du projet ;

**Considérant** que le tracé de la ligne Roissy-Picardie supprime une partie de l'emplacement réservé n°18 au Plan Local d'Urbanisme de Marly-la-Ville et remet donc en cause le projet de déviation RD 9 -RD 10 ;

**Considérant** que le tracé de la ligne Roissy-Picardie empiète sur la voirie communale dite le Chemin des Peupliers et condamne son débouché sur la route RD 317 ;

**Considérant** que le tracé de la ligne Roissy-Picardie rend inexploitable la parcelle cadastrée section ZD n°20 (voir avis rendu par l'exploitant dans le registre d'enquête publique) ;

**Considérant** l'ouverture d'une tranchée, une saignée dévastatrice qui abandonne les communes de Marly-la-Ville, Saint-Witz, Villeron, Vémars, Chennevières-les-Louvres à un environnement agricole bafoué, dégradé perturbé durant des décennies. Ce projet éloigne les populations des dessertes routières locales et les relais vers les RD 317, RD 10 et l'Autoroute A1 tout en augmentant la diffusion de bruits polluants et bafouant l'environnement sous toutes ses formes écologiques ;

Entendu le rappel de tous les éléments ;

**Le conseil municipal, après délibération,**

**Entendu l'exposé et rappels d'André SPECQ, de Daniel MELLA**

**Sur proposition du Maire, A l'unanimité,**

**1°) EMET AVEC FORCE UN AVIS DEFAVORABLE, au titre de l'enquête publique unique portant sur la déclaration d'utilité publique du projet, emportant mise en compatibilités des Plans Locaux d'Urbanisme en raison :**

- du devenir de la route du Chemin des Peupliers encore inconnu,

- de la suppression de l'emplacement réservé n°18 au PLU qui remet en cause le projet de liaison RD 9 -RD 10,

- de la condamnation de la parcelle agricole concernée par le tracé de l'emplacement réservé pour le tracé de la ligne,
- des impacts du projet en matière d'hydrologie et ses conséquences inconnues sur la commune de Marly-la-Ville et la vallée de l'YSIEUX,
- **de l'impact du bruit pour les habitants des communes impactées qui doit être couvert par des ouvrages adaptés et enterrés (tunnels avec technologies nouvelles),**
- **du manque de prise en compte des continuités écologiques locales.**

**2°) S'ASSOCIE PLEINEMENT** à l'avis défavorable rendu par la communauté d'agglomération Roissy-Pays de France, les communes de Fosses, Survilliers, Vémars, Villeron et Saint-Witz ; Chennevières Lès Louvres, Épias Lès Louvres

**3°) DEMANDE que l'État et le maître d'ouvrage démontrent que la réalisation du projet de liaison Roissy-Picardie ne viendra pas retarder les travaux de modernisation du RER D, qui est prioritaire et s'inscrit dans un calendrier déjà très contraint, et cela dans un contexte d'incertitudes sur l'évolution du secteur aérien ;**

**4°) DEMANDE** que la solution d'une navette entre la gare Gonesse/Arnouville/Villiers-le-Bel et la gare CDG2 soit étudiée et les travaux nécessaires à sa mise en place soient réalisés dans le cadre du projet de liaison Roissy-Picardie ;

**5°) DEMANDE que le maître d'ouvrage prenne en charge totalement le coût de la passerelle de la gare de Survilliers-Fosses et plus largement des travaux de restructuration du pôle gare de Survilliers-Fosses (gare routière, stationnement...), rendus nécessaires par la liaison Roissy-Picardie ;**

**6°) DEMANDE** que les études socio-économiques soient refaites en prenant en compte les difficultés du secteur aérien et l'évolution du projet de Terminal 4, des hypothèses de flux réalistes et en intégrant l'ensemble des coûts induits par le projet ;

**7°) DEMANDE** la confirmation que la capacité en ligne est suffisante pour accueillir les trains de voyageurs, y compris dans la perspective d'un éventuel renforcement de l'offre de Transilien, mais également les trains de fret ;

**8°) DEMANDE que les impacts du projet sur l'activité agricole soient précisés et chiffrés, et que le projet soit optimisé en lien avec les collectivités locales, en termes d'artificialisation des sols, de compensation agricole et de restitution des fonctionnalités ;**

**9°) DEMANDE** que les impacts du projet en matière d'hydrologie soient précisés, notamment à travers une modélisation hydraulique, et que les ouvrages proposés soient améliorés, particulièrement le franchissement du vallon du ru de la Michelette; du ru de la Sucrerie, mais aussi, sur les aménagements nécessaires impactant, les vallées du CROULT, et la vallée de l'YSIEUX.

**10°) DEMANDE** que le volet paysager du projet soit approfondi, mieux illustré et décliné en un plan de paysagement et un plan de gestion détaillé de l'ensemble de ses emprises ;

**11°) DEMANDE que le maître d'ouvrage présente un plan de gestion détaillé des dépendances vertes du projet, garantissant une préservation durable des continuités écologiques locales ;**

**12°) DIT** que la présente délibération sera transmise à la commission d'enquête en charge de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, du projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie ;

**13°) CHARGE** le Maire, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et d'engager tous contentieux nécessaires.

## EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021

### FINANCES

#### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

#### BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les grandes orientations du Budget 2021 actées lors du débat d'orientation ce 8 avril 2021 permettent de présenter les éléments chiffrés en dépenses et recettes qui équilibreront les masses budgétaires de fonctionnement à 9 572 000 € avec une baisse sur le budget 2021 de 328 000 € soit une diminution de (- 3,31 %).

Les prélèvements au chapitre 014

- La contribution du Fonds de Solidarité (FSRIF) de 145 700 € pour cette année 2021, pour rappel : 210 496 € (2013), 228 037 € (2014), 135 585 € (2015), 150 122 € (2016) 125 699 € (2017), 142 263 € (2018), 145 700 € (2019), 145 700 € (2020)

Le prélèvement au titre de l'article 55 loi SRU, pénalité pour le manque de logements sociaux est portée par l'Etat à 175 110 € pour l'année 2021.

La commune totalise moins des 25 % avec l'obligation d'atteindre les objectifs imposés par la loi.

- en 2019 (7,09 %) de logements locatifs sociaux, 2020 (8,17%), en 2021 (8,23 %)

La disparition de la dotation globale de fonctionnement au chapitre 74

*Dotations et participations avec une dotation globale de fonctionnement nulle pour l'exercice 2021, pour rappel : 640 033 € (2013), 569 922 € (2014), 383 149 € (2015), 216 351 € (2016)*

- 72 116 € pour l'exercice 2017-

- 17 646 € pour l'exercice 2018

- 0,00 € pour l'exercice 2019

- 22 153,70 € pour l'exercice 2020

- 4 657,70 en 2021.

**LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT** : 9 572 000 € seront contenues malgré des contraintes imposées aux collectivités, la contribution à la réduction des déficits publics avec la baisse des dépenses et recettes, et les effets de la crise sanitaire qui s'installe durablement dans les comptes locaux.

CH 011 – Les charges à caractère général : 2 576 187 €

(-39 151,75 € soit - 1,50 %) demande toujours une maîtrise des dépenses.

#### ARTICLE 6042

*le poste des prestations de services :*

- couvre le marché de restauration scolaire avec le SIRESCO pour un montant annuel en 2020 de 425 604 € et de 454 000 € pour 2021.

Pour rappel la prestation de restauration intègre les repas de l'IME Madeleine BRES. Ces repas font l'objet de titres de recouvrement au trimestre par la commune pour les prestations assurées auprès de l'institut.

- Nous provisionnons les crédits, voyages, les séjours et droits d'entrées aux activités récréatives enfance et jeunesse, la programmation culturelle. Certaines activités se réalisent et vivent malgré le contexte toujours contraint.

#### ARTICLE 60612

- Le poste énergie pour 351 000 € couvre les postes d'électricité et de gaz pour les bâtiments publics, sportifs, culturels, scolaires et enfance, administratifs, les structures sportives.

#### ARTICLE 6156

Le poste de maintenance avec un montant de 197 535 € assure :

- l'ensemble des contrats de maintenances négociés sur les bâtiments et équipements publics,

- les alarmes sécurité, les alarmes d'incendie, les chaufferies, les bureaux de contrôle pour le gaz et l'électricité, les appareillages de restauration, les appareillages techniques et sportifs, la maintenance des jeux d'enfants.

- la contribution informatique pour 121 105 € pour la mise en commun des moyens destinés au fonctionnement des systèmes d'information liant notre commune et la CARPF, matériels informatiques, maintenance des logiciels métiers impactés par les réformes profondes demandées par l'Etat, les postes de travail, les copieurs et les classes mobiles et nouveaux TNI, les interventions à programmer avec l'arrivée de la fibre dans les établissements publics.

#### ARTICLE 6161

Le poste des assurances, dommages aux biens, flotte automobile, protection juridique des agents et des élus, protection des personnels titulaires, couverture responsabilité civile pour les activités municipales de la commune pour un montant de 251 416 €.

*(Baisse des cotisations amorcée depuis 2018), en souhaitant que ce constat se maintienne.*

**CH 012** – Les frais de personnel et charges sociales : 4 958 565,25 €

avec une gestion maîtrisée qui se poursuit, assurent la gestion des services municipaux, les différentes mesures et réformes des catégories, le maintien des services, les avancements d'échelons, et l'impact du traditionnel GVT.

Les frais de personnel reprennent les salaires des agents titulaires, non titulaires et le personnel contractuel de la collectivité (professeurs artistiques danse et musique, agents saisonniers, agents contractuels pour le service de l'enfance, sur les vacances scolaires, le périscolaires et les grandes vacances).

#### ARTICLE 6216

La totalité du contingent police de l'intercommunalité pour un budget de 170 000 € stable avec trois agents,

## ARTICLE 6218

La rémunération du personnel du centre de gestion de VERSAILLES-mis à disposition sur la mission des archives municipales qui se poursuit et des archives de l'ancien EHPAD à la charge de la commune.

**CH 014** – Atténuations de produits : 320 810 €

- inscription du FSRIF (Fonds de Solidarité aux communes de la Région Ile de France), et du prélèvement pour contribution d'effort au logement social auquel est assujettie la commune de Marly la Ville qui viennent augmenter les charges du budget.

	Budget 2016	Budget 2017	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020
LOI SRU	135 652 €	147 620 €	160 177 €	165 798 €	169 024 €
FSRIF	150 122 €	150 122 €	145 700 €	145 700 €	145 700 €
<b>Total</b>	<b>326 808 €</b>	<b>341 345 €</b>	<b>305 877 €</b>	<b>311 498 €</b>	<b>314 724 €</b>

**CH 65/014** – Les charges de gestion courante : 736 668 €

Les contributions :

**ARTICLE 65548** - contributions aux organismes de regroupement, pour un montant total de 200 198 €, soit 175 000 € affecté au SIFOMA (Syndicat Intercommunal à vocations multiples Fosses Marly la Ville) pour la participation communale aux frais de gestion du centre de santé intercommunal FOSSES MARLY, et 18 940,80 € pour le PIR (Syndicat pour le Parking d'Intérêt Régional).

**ARTICLE 657362** - la subvention de fonctionnement versée au Centre communal d'action sociale à 82 000 € pour maintenir son action d'aide sociale, les colis, les allocations chauffage pour plus de neuf cent bénéficiaires de plus de soixante ans,

**ARTICLE 6574**, les subventions communales 2021 sont reconduites sur la base 2020 au bénéfice des associations, sommes augmentées des réajustements de 2020 sans majoration sauf demandes particulières motivées présentées en commission pour un montant de crédits reconduit de 153 000 €.

**CH 66** – Charges financières : 45 576,30 €

Les intérêts de la dette 2021 avec la baisse du remboursement des intérêts suivent la gestion raisonnable de la dette soit 80 000 € pour cette année.

Malgré une baisse des ICNE sur l'année 2021, le montant des intérêts se verra néanmoins impacté par le versement des premiers intérêts du nouvel emprunt contracté dès ce mois d'avril 2021 pour l'acquisition de la Ferme de l'hospice (9 564,84 €).

**CH 67** - Charges exceptionnelles : 144 799 €

- Dont 82 000,00 € provision que l'on reconduit qui engage la participation de la commune au paiement des dettes de l'ancien l'EHPAD Maison de retraite sur le budget de fonctionnement évoqué lors du débat d'orientation 2019 (charges sociales restant dues, factures impayées qui arrivent encore sur l'année 2021).

**CH 68** - article 6811 – Dotation aux amortissements : confirme une stabilité pour 2021 des amortissements sur les équipements mobiliers soit 113 394,45 €.

**CH 023** - le virement à la section d'investissement : 676 000 € capte dans la continuité des derniers exercices, la volonté de poursuite de l'effort d'investissement, pour l'aménagement de notre ville, le maintien de son développement et le suivi des équipements municipaux.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2021, subissent les contraintes de conjoncture, soit une diminution de plus de 3,31 %.

**LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT** : 9 572 000 € (-3,31 %).

Subissent la baisse des richesses fiscales engagée par l'Etat avec la mise en place du pacte de solidarité des collectivités.

**CHAP 013** – Atténuations de charge : 159 822 €

Enregistrent les remboursements des frais sur rémunérations des personnels par l'assureur SOFAXIS et la caisse primaire d'assurance maladie, remboursements attendants aux congés de maladie ordinaire, congés de maternité, et longue maladie.

**CHAP 70** – Produits de service : 457 712,01 € reçoit les recettes des services en diminution du fait de l'arrêt de certaines prestations durant la crise sanitaire.

**CHAP 73** – Impôts et Taxes : 7 771 134,01 €

**ARTICLE 73211**-l'affectation des produits communautaires pour 4 300 649,61 €, soit une diminution des contributions de plus de 102 000 € par rapport à 2020,

**ARTICLE 7381**-les taxes additionnelles des droits de mutations marquent une légère diminution des ventes du foncier bâti porté à 290 000 €

**ARTICLE 73111**-les impôts 2021 verront le maintien du produit de l'année 2020 De 2 943 146 € le produit attendu de l'exercice 2020 à 2 946 362 € pour 2021.

*La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales modifie largement le pouvoir des taux des collectivités. La taxe foncière sur les propriétés bâties devient l'impôt « pivot » à la place de la taxe d'habitation.*

**ARTICLE 73221**-le versement en 2021 de la garantie individuelle de ressources (FNGIR) provoqué par la réforme de la taxe professionnelle d'un montant de 63 760 € permet encore cette année de maintenir l'équilibre du chapitre.

**CHAP 74** – Dotation – Participation : 265 166,70 €

Accuse toujours une diminution, confirmée depuis les années 2011 par la disparition du fonds départemental de taxe professionnelle.

La mise en place de la dotation budgétaire à la charge de l'Etat avec la loi de finances de 2013 visait à compenser pour les collectivités les pertes de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle

**CHAP 75** – autres produits de gestion courante, stable,

Avec un montant de 77 950 € se trouve essentiellement alimenté par le produit des loyers et redevances des concessionnaires EDF, GDF pour l'occupation des réseaux.

**CHAP 76** - Produits financiers avec le versement des intérêts parts sociales de la Caisse agricole soit 180 €.

**CHAP 77** – Produits exceptionnels

- avec le remboursement des sinistres et divers produits pour 18 000 €

Ces recettes contribuent au BP 2021, proposé dans ses composantes totales à 8 749 964,72 € pour les recettes réelles.

Le Compte administratif de l'exercice 2020 voté le 08 avril 2021, permettra d'inscrire dès ce budget primitif en section de fonctionnement recette, l'excédent reporté de l'exercice 2020 du budget de la commune pour un montant de 822 035,28 € article @002.

Avec la faible augmentation des bases, l'équilibre du Budget 2021 sera proposé avec les taux d'impositions, suivants :

- Taxe Foncier bâti : 26.92%
- Taxe foncier non bâti : 48.83%

Pour un produit global de 2 946 362 € pour 2021 égal au produit perçu en 2020

(Voir tableau annexé - recettes 2021 et taux en fin de document budgétaire page 134).

## **BUDGET D'INVESTISSEMENT 2021**

**LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT** : 8 932 805 €

Détail dans les pages du document budgétaire 2021,

Pour l'investissement 2021, les prévisions présentées dans la synthèse des orientations sont confortées avec rappel en dépenses et recettes d'investissement arrêtées pour un total budget en section d'investissement à 8 932 805 €, dont l'inscription en recettes d'investissement du report du solde d'exécution positif de l'exercice 2020 inscrit au compte @001 de 1 916 364,58 €

Sont engagées les réalisations à valider par l'assemblée municipale :

- les provisions pour les nouveaux équipements et réhabilitations diverses des différents bâtiments scolaires, culturels, sportifs, associatifs,
- les études et travaux pour la réalisation des travaux du COSEC,
- les crédits pour la réhabilitation du groupe scolaire de la Garenne, toiture, menuiserie électricité,
- la rénovation du restaurant scolaire maternel de la Garenne,
- les services techniques, l'hôtel de ville,
- l'étude et provisions pour la restauration des tours jumelles, les deux anciennes réserves d'eau à l'entrée du village,
- les améliorations voiries, réseaux, trottoirs,
- l'agrandissement du cimetière de la Sablonnière,
- reports de frais d'étude des opérations de logements, pour la création de la voie de désenclavement du programme de logements dit « Fermes sud, et liaison douce chemin des peupliers,
- la mise en sécurité sur l'éclairage public en engagements de programme en led,
- reports et améliorations vidéo protection,
- provisions pour les programmes pluriannuels d'accessibilité, d'économies d'énergie,
- provisions de dépenses dues aux opérations d'urbanisation et les investissements nécessaires (écoles, voiries, sports, petite enfance),
- l'acquisition des terrains de la Ferme de l'Hospice sur le centre bourg pour un montant de 2 552 712 €, frais d'actes,
- les crédits pour l'aménagement de jeux de plein air et structures de détente pour les plus jeunes, city parc pour la jeunesse,

Pour un total de crédits nouveaux de 8 206 408,15 € pour les dépenses d'équipement, Et le remboursement du capital des emprunts pour 470 000 €.

## **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Pour les recettes d'investissement, il s'agit :

- Des subventions notifiées du Conseil départemental, de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France et de l'Etat pour les futurs projets :

\* de réhabilitation et rénovation du Groupe scolaire de la Garenne,

\* du complexe sportif rue Serge LAVERDURE,

\* de la rénovation des tours jumelles à l'entrée du village,

- le versement du FCTVA, fond de compensation pour la TVA de 571 229 € auquel vient renforcer en ressources propres la dotation aux amortissements

Pour 113 394,45 €.

- la taxe d'aménagement d'urbanisation diffuse mais aussi de lourds programmes de logements (OAP<sup>o</sup> pour un montant de 1 284 816.00 €).

- Sans omettre l'emprunt important de 2 500 000,00 € mais nécessaire pour l'acquisition de la propriété dit « La Ferme de l'Hospice ».

**Le Conseil municipal, après débat, interventions de madame BREDILLET et délibération,**

**Par 29 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,**

**VOTE** le Budget Primitif 2021 de la Commune par nature :

- pour la section de fonctionnement au niveau du chapitre,

- pour la section d'investissement avec opérations détaillées suivies par la présentation fonctionnelle.

Le présent budget primitif 2021 est voté :

- avec reprise des résultats de l'exercice 2020 du Budget de la commune après le vote du compte administratif 2020 en date du 8 avril 2021.

Le Budget primitif est arrêté en dépenses et recettes :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

DEPENSES : 9 572 000 € RECETTES : 9 572 000 €

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

DEPENSES : 8 932 805 € RECETTES : 8 932 805 €

#### **TOTAL DU BUDGET 2020**

DEPENSES : 18 504 805 € RECETTES : 18 504 805 €

#### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021**

L'assemblée a voté en 2020 les taux suivants pour les contributions directes :

- Taxe d'habitation : 12.94 %

- Taxe Foncier Bâti : 9.74 %

- Taxe Foncier non bâti : 48.83 %

La présente délibération propose d'adopter les taux des contributions directes (taxe d'habitation, taxe du foncier bâti et taxe du foncier non bâti) tels que proposés ci-dessus.

La loi de finances pour 2020 prévoyait la suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023.

Pour compenser la suppression de la TH, les communes se verront transférer en 2021 le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire.

Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB qui viendra s'ajouter au taux communal.

Par conséquent, le nouveau taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est l'addition du taux communal et du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Pour rappel, le taux communal est de 12.94 % et celui du département de 17.18%, soit un taux après transfert de la part départementale de 9.74% + 17.18% = 26.92 %.

La taxe foncière reste ainsi stable et seule la collectivité bénéficiaire du produit de taxe foncière change par le transfert de la part départementale aux communes.

Le produit issu du nouveau taux appliqué aux bases fera l'objet d'un ajustement par un coefficient correcteur déterminé par les services fiscaux afin que le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties après transferts, corresponde au montant de taxe d'habitation et de taxe foncière avant réforme.

Le taux de TH étant de nouveau gelé en 2021, le vote de ce taux n'est pas nécessaire.

Il est maintenu au même niveau que 2019 qui avait été reconduit pour 2020.

A compter de 2021 les communes et EPCI ne perçoivent plus le produit de la Taxe d'habitation sur les résidences principales.

Si 80% des foyers fiscaux ne s'acquittent plus de la TH, les 20% restant seront progressivement exonérés à compter de 2021 jusqu'à 2023.

Le produit de la TH acquittée en 2021/2022 est perçue par l'Etat.

**CONSIDERANT** l'équilibre du budget de l'exercice,

**Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,**

**FIXE** les taux sur les taxes foncières pour l'année 2021 comme suit :

- Taxe Foncier bâti : 26.92%

- Taxe foncier non bâti : 48.83%

Pour un produit global de 2 946 362 € pour 2021 égal au produit perçu en 2020

#### **TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL 2021**

La modification du tableau du personnel est proposée au Conseil municipal, portant les effectifs budgétaires à 138 agents détaillé comme suit :

Les postes d'agents titulaires ouverts au 01 mars 2021 sont au nombre :

- de 124 agents répartis sur l'ensemble des services municipaux

- dont 22 postes à temps non complet pour la filière artistique, danse et musique.

**Le conseil municipal, après délibération,**

**A l'unanimité**

**VOTE** le tableau des effectifs proposé au budget 2021, en annexe lequel reprend la situation des agents au 1er mars 2021. Le tableau fera l'objet de modifications, au fur et à mesure des propositions d'évolution de carrière soumises à l'Autorité Territoriale.

#### **VOTE DES SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS**

La note d'orientation actée lors du débat d'orientation en date du 8 avril 2021 projette la reconduction des participations et des subventions sur la base de 2020 augmentées des réajustements sans majoration.

Les nouvelles demandes feront l'objet d'une étude des dossiers auprès des commissions vie associative, sport et action sociale seront proposées à l'assemblée lors d'un prochain conseil municipal.

**Le Conseil Municipal, après délibération,**

**Par, 20 voix pour, 0 voix contre 0 abstention**

9 élus ne prennent pas part au vote car ils assurent des fonctions exécutives au sein des associations.

**VOTE** l'ensemble des subventions.

Les nouvelles demandes de subvention pour 2021 seront proposées à l'assemblée, ultérieurement.

#### **VOTE DES TARIFS MUNICIPAUX 2021**

#### **CULTURE**

Lors du débat d'orientation en date du 8 avril 2021, Monsieur le Maire présentait la décision des membres de la commission des finances réunis le 1<sup>er</sup> avril 2021, de ne pas augmenter l'ensemble des tarifs afférents aux services municipaux pour l'exercice 2021, la restauration scolaire, le portage des repas, les droits de place, chauffage logements instituteurs et Professeurs des Ecoles, les accueils périscolaires et centre de loisirs, les clubs, la passerelle Enfance Petite Enfance, le Centre de Loisirs Pré-ados (11-13 ans), sorties Pré-ados, adhésion annuelle des Pré-ados (11-13 ans), concessions de cimetières et columbarium, location salle des fêtes, danse et musique, études surveillées...

Il s'agit pour la municipalité de continuer, telle son action en 2020 sur la gratuité des services danse, musique et restauration durant plusieurs mois, de prendre à nouveau quelques mesures d'accompagnement de la crise en maintenant le soutien financier aux familles dans le contexte de la crise sanitaire actuelle.

**- Pour l'éveil chorégraphique à compter du 01 /09/2021 un tarif spécifique.**

Cette discipline est proposée aux enfants de 4 à 5 ans pour une durée de 45 minutes par semaine contrairement aux autres disciplines d'une durée de 1h30 à 2 h par semaine. Ce nouveau tarif est calculé sur la base du tarif d'une discipline avec une réduction de 25 %.

**-Pour les activités (danse et musique),**

Il est également proposé de voter un tarif dégressif par membre inscrit d'une même famille (parents/enfants) au 01/09/2021.

Jusqu'à ce jour la dégressivité était calculée au nombre d'enfants inscrits d'une même famille.

**Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,**

**VOTE** les tarifs proposés.

#### **DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DE L'AIDE À LA STRUCTURATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SPÉCIALISÉS**

Pour mémoire : subvention versée par le Conseil départemental :

- en 2011 - 11 759 euros

- en 2012 - 10 315 euros

- en 2013 - 7 918 euros

- en 2014 - 7 918 euros

- en 2015 – 7 626 euros
- en 2016 – 4 846 euros
- en 2017 – 4 701 euros
- en 2018 – 4 513 euros
- en 2020 – 4 423 euros

Bien que les subventions baissent d'année en année, il est proposé aux membres du conseil municipal de demander pour 2021, les sommes de 8000 € pour l'école municipale de musique et 5000 € pour l'école municipale de danse.

**Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 13 000€ auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise pour l'aide à la structuration des établissements d'enseignement artistique spécialisé et de l'autoriser à signer tous les documents fixant les modalités techniques, administratives et financières relatives à cette demande.

## URBANISME

**ACQUISITION DE LA FERME DITE DE L'HOSPICE - PROMESSE DE VENTE – EMPRUNT**  
La Commune de MARLY-LA-VILLE met en œuvre sur son territoire une politique de veille foncière la conduisant à acquérir, à l'amiable ou au besoin en exerçant le droit de préemption urbain ou par la voie de l'expropriation, les emprises foncières nécessaires à la réalisation des opérations urbaines inscrites au PLU.

A ce titre, la propriété dite « Ferme de l'Hospice », appartenant aux consorts CUYERS, sise 2 rue Roger Salengro, qui figure dans le secteur urbain dit du « centre-bourg » et dont la consistance est la suivante : parcelles cadastrées AA n°242 (10 499

m<sup>2</sup>), AA n°248 (1100 m<sup>2</sup>) et AA n°3 (7 871 m<sup>2</sup>).

L'ensemble, classé en zone UAb (pour les parcelles AA 242 et 248) et 1AU (parcelle AA 3), figure sur le périmètre de l'OAP n°3 ; il est identifié comme un secteur de projet permettant la redynamisation du centre par la recomposition des espaces publics, la création de surfaces commerciales et de service, et la réalisation d'une opération de 25 à 140 logements – déduction à faire des 57 logements déjà réalisés – dont 25% de logements sociaux : soit 83 logements réalisables pour 4 915 m<sup>2</sup> dont 1 230 m<sup>2</sup> de LLS. L'acquisition de ce bien s'inscrit ainsi dans le cadre d'un projet de développement urbain global, en lien avec les terrains cadastrés AA n°271, situés au Sud du bien objet de la présente décision.

L'acquisition de ce bien est justifiée par la nécessité de maîtriser l'urbanisation future de ce secteur afin d'en garantir un développement équilibré et phasé dans le temps, prévoyant des espaces publics et des équipements répondant aux besoins de la population.

Le maire entendu, **Le conseil municipal, après interventions après délibération, à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à souscrire une promesse unilatérale de vente puis à régulariser la vente des mains des propriétaires, s'agissant des biens désignés ci-dessus, libres de toute occupation.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le contrat

**DÉSAFFECTATION DU TERRAIN PARKING RUE ROGER SALENGRO ET ALLÉE DES NOISETIERS**

Considérant que le bien, parcelle d'une surface de **00a64ca**, n'est plus affecté à l'usage du service public ou à l'usage direct du public à compter du 15 avril 2021 ;

**Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,**

**PRONONCE** la désaffectation des parcelles **AD numéros 611 et 612** d'une surface de **00a64ca**, sur la Commune de MARLY LA VILLE, conformément au plan joint aux présentes.

Dit que la désaffectation prendra effet à compter du 15 avril 2021 ;

**DÉCLASSEMENT DU TERRAIN PARKING RUE ROGER SALENGRO ET ALLÉE DES NOISETIERS**

**Considérant** que le bien, n'est plus affecté à l'usage du service public ou à l'usage direct du public ;

**Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,**

**PRONONCE** le déclassement des parcelles sise à MARLY LA VILLE (Val-d'Oise), des parcelles cadastrées section AD numéros 611 et 612 pour une contenance de **00a64ca**, conformément au plan joint aux présentes.

Dit que le déclassement prendra effet à compter du 15 avril 2021.

**CESSION DU TERRAIN PARKING RUE ROGER SALENGRO ET ALLÉE DES NOISETIERS**

**Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire ainsi que l'acte authentique.

**MOTION RELATIVE À LA DEMANDE DE SOUTIEN POUR LE MAINTIEN DES INFRASTRUCTURES ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU FIBRE OPTIQUE DU VAL D'OISE (DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2021**

Le Conseil Municipal a été appelé à adopter et soutenir la motion présentée par le Conseil Départemental du Val d'Oise relative au maintien des infrastructures et de l'exploitation du réseau de fibre optique du Val-d'Oise.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le rapport de la Présidente du Conseil départemental relatif à l'Objet susvisé,

**Vu** l'avis de la commission : Désignations

Exposé :

L'aménagement numérique des territoires est un enjeu majeur des collectivités. Très tôt, le Département du Val d'Oise a identifié le potentiel que représentait le déploiement d'un réseau dit « Très Haut Débit » et a souhaité s'y investir.

Ainsi, dès 2012, le Conseil départemental du Val-d'Oise s'est engagé pleinement dans le déploiement de la fibre optique en inscrivant dans son Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Val d'Oise (SDAN VO) l'objectif suivant : la fibre partout et pour tous à l'horizon 2020.

Contrairement à d'autres collectivités, le Département du Val d'Oise a fait le choix de la technologie FttH (Fiber to the Home – Fibre jusqu'à l'abonné) qui permet de bénéficier de tous les avantages techniques de la fibre et cela, sur l'intégralité du réseau jusqu'à l'abonné (particuliers et professionnels). C'était un choix audacieux et visionnaire puisqu'il anticipait les besoins exponentiels de débit et l'explosion des usages numériques.

Ce choix c'est d'ailleurs avéré judicieux lorsque, au plus fort de la crise sanitaire, les usages des solutions numériques des valdoisiers se sont intensifiés dans leur vie quotidienne, que ce soit pour les loisirs, l'e-commerce, la dématérialisation des procédures administratives, l'école à distance, le télétravail ou bien encore la télé-médecine.

Le Conseil départemental du Val-d'Oise a donc unanimement décidé de déployer uniformément la fibre dans les 184 communes du département afin de réduire la facture numérique territoriale et de traiter de manière égale tous les valdoisiers des territoires ruraux et urbains. Pour cela, deux zones distinctes ont été identifiées : la zone urbaine dense dans laquelle ce sont les opérateurs privés qui ont l'obligation légale d'assurer le déploiement du réseau au regard du plan France Très Haut Débit lancé par l'État, et la zone moins dense, dites « abandonnée par les opérateurs privés » puisque qu'économiquement moins intéressante, où c'est le conseil départemental du Val d'Oise qui a porté le déploiement du Très Haut Débit.

Pour que ce projet d'aménagement numérique puisse se concrétiser, le Département du Val-d'Oise a créé, en 2015, le syndicat mixte Val d'Oise Numérique. Sa première mission est d'assurer la maîtrise d'ouvrage du déploiement de la fibre optique dans les communes non couvertes par les opérateurs privés. Il a aussi pour vocation d'impulser une politique publique en faveur du développement des usages numériques et de leur appropriation par le plus grand nombre. Et enfin, de promouvoir les métiers et les usages du numérique via notamment la formation aux publics les plus éloignés de l'emploi au sein du Hub Numérique Nikola TESLA.

Aujourd'hui, grâce à l'action du Conseil départemental du Val d'Oise, via son opérateur le syndicat mixte Val-d'Oise numérique, le défi du déploiement de la fibre optique en Val d'Oise est relevé.

Fin 2020, les 62 communes situées en zone dense ont quasiment été fibrées à 100 % du fait de la volonté du Conseil départemental de conventionner, aux côtés de l'État et de la Région Ile-de-France, avec les deux opérateurs privés (Orange et SFR) et ainsi de les obliger à respecter leurs engagements de déploiement. Les 122 communes restantes ont été couvertes par les initiatives publiques VORTEX et DEBITEX portées en maîtrise d'ouvrage par Val d'Oise Numérique. Ainsi, 123 000 foyers et entreprises ont désormais accès au Très Haut Débit et une boucle dédiée à « ultra haut débit », répondant aux besoins spécifiques des administrations et de certaines entreprises, a été étendue à l'ensemble du Val d'Oise pour desservir 4 000 sites publics, 150 zones d'activités mais aussi pour permettre aux collectivités de déployer leurs projets de Vidéo-protection.

Le département du Val d'Oise est ainsi le premier département Français en passe d'être totalement fibré par la technologie FttH. A ce titre, la Commission européenne a récompensé le déploiement Valdoisien par un European Broadband Awards 2018

dans la catégorie « Ouverture et concurrence » faisant du Val d'Oise, une référence européenne en matière d'accès à Internet pour les citoyens.

La couverture exceptionnelle et les taux de pénétration importants de ces réseaux Valdoisiens, mutualisés et ouverts sans discrimination à tous les opérateurs commerciaux, sont la marque du succès du déploiement de la fibre optique dans le Val d'Oise mais entraîne des effets collatéraux sur les conditions d'exploitation : dégradations multiples et répétées sur les infrastructures, des coûts de remise en état élevés, et surtout des coupures de services inacceptables pour les clients grand public ou entreprises.

Ces graves dysfonctionnements sont principalement liés au mode opératoire de réalisation et de gestion des raccordements ainsi qu'à des interventions non conformes que nous souhaitons ici dénoncer et auxquels nous souhaitons promouvoir des solutions.

Après en avoir délibéré :

**Considérant** l'urgence de la situation pour les Valdoisiens compte tenu notamment des nouvelles pratiques (télétravail entre-autre) et des nouveaux usages qui se sont intensifiés avec la crise sanitaire et qui seront amenés à perdurer ;

Considérant que les actes de vandalisme, dont sont victimes certaines communes du département, sont de plus en plus nombreux depuis que le réseau de fibre optique est largement déployé et que les taux de pénétration sont importants ;  
Considérant que moins de 5% des incidents déclarés impliquent les infrastructures de fibre optique ;

**Considérant** que les dysfonctionnements constatés sont principalement liés au mode opératoire de réalisation et de gestion des raccordements des clients finals assuré par les Opérateurs Commerciaux d'Envergure Nationale (OCEN) sous l'égide de l'Autorité de Régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP).

Considérant que ce mode opératoire, appelé le mode STOC pour « sous-traitance Opérateur Commercial », prévoit que l'opérateur qui construit le réseau sous-traite le raccordement du client final à l'opérateur commercial qui lui-même fait intervenir une sous-traitance en cascade non maîtrisée ;

Considérant que le mode STOC entraîne une multiplicité des intervenants sans aucune possibilité de traçabilité et ainsi, une fragmentation des responsabilités entre les OCEN, les sous-traitants et les Opérateurs d'Infrastructures (OI) ;

**Considérant** que la quasi-totalité des pannes sont générées par des interventions non conformes d'intervenants souvent insuffisamment formés et aux cadences de raccordement anormalement élevées ;

**Considérant** que l'OI ayant la gestion du réseau est rarement alerté des incidents créés ou constatés par ces intervenants, via l'édition de « tickets réseau », ce qui rend plus long et plus difficile le rétablissement de la connexion pour le client final ;

**Considérant** que ces interventions non conformes et leurs conséquences sont extrêmement préjudiciables pour l'image et la notoriété du syndicat mixte Val d'Oise Numérique, de ses partenaires et plus largement du Département du Val d'Oise sur lesquels souvent, habitants, collectivités, OCEN et sous-traitants, rejettent injustement la responsabilité ;

**Considérant** que les Valdoisiens sont de plus en plus excédés par ces incidents de raccordement ; que les collectivités Valdoisiennes, entreprises, travailleurs indépendants et télétravailleurs sont fortement pénalisés par ces interventions non conformes ;

**Considérant** enfin que le Val d'Oise ne peut se résigner à subir d'avantage ce mode opératoire et ces pratiques non conformes au risque de voir son avance territoriale se fragiliser et se dégrader ;

**REAFFIRME** que le retour à des conditions normales de maintien des infrastructures et d'exploitation du réseau de fibre optique par les OCEN représente un enjeu crucial et prioritaire pour les Valdoisiens, les acteurs économiques et les collectivités locales ;

**DEMANDE** une réforme profonde du mode STOC en privilégiant plutôt, en cas d'incidents, une intervention de l'OI en première intention ; cette évolution de la réglementation permettrait une traçabilité des interventions, de clarifier les responsabilités, de réduire le nombre d'interventions non conformes et de diminuer les délais de remise en service ;

**DEMANDE**, dans le cadre des initiatives publiques, que les autorités délégantes publiques puissent octroyer des pénalités aux OCEN qui ne respectent pas les procédures réglementaires ; et qu'elles puissent refacturer à ces OCEN les remises en

conformité des points de branchement dégradés et les matériels (armoires de rue notamment) détériorées par leurs équipes ou leurs sous-traitants ;

**RAPPELLE** que le syndicat Val d'Oise Numérique a demandé à ses délégués de multiplier les contrôles des raccordements et les remises en conformité des armoires de rue pour pallier la non-déclaration d'incidents par les intervenants des OCEN ;

**DEMANDE** que les OI mettent en œuvre des mesures techniques appropriées permettant une plus grande traçabilité des interventions à l'issue des expérimentations actuellement menées dans la commune d'Argenteuil ;

**RAPPELLE** que les communes doivent favoriser la sécurisation des abords des armoires de rue (point démutualisation) les plus sensibles situées sur le domaine public en les intégrant, lorsque c'est possible, dans le périmètre de leur vidéo-protection urbaine ;

**RAPPELLE** que chaque Valdoisien doit être en mesure d'alerter l'OI lorsqu'il constate un incident ; c'est pourquoi, le syndicat Val d'Oise Numérique en partenariat avec La Poste, a créé ALERTE THD 95. Prochainement disponible, cette application permettra à chacun de signaler des dégradations sur les infrastructures de fibre optique du Val d'Oise.

**DEMANDE** à l'état un ambitieux « plan d'urgence de professionnalisation de la filière fibre optique » en instaurant, par exemple, une certification réglementaire des intervenants ; Certification nécessaire et obligatoire pour pouvoir intervenir sur des infrastructures.

**RAPPELLE** que dans le Val d'Oise, le Hub Numérique Nikola TESLA pourrait devenir un centre de certification agréé afin de former les intervenants aux procédures réglementaires d'intervention et aux déclarations d'incidents.

**DEMANDE SOLENNELLEMENT** à Madame la Présidente de l'ARCEP de prendre connaissance de la contribution du Syndicat Val d'Oise Numérique en réponse à l'enquête publique de l'ARCEP et de prendre en compte les propositions du Val d'Oise Numérique sur lesquelles s'appuie en partie cette motion ;

**DEMANDE SOLENNELLEMENT** à Monsieur le Préfet du Val d'Oise, représentant de l'État en charge de la Police des Télécoms, de prendre un arrêté imposant le port de la chasuble réglementaire et la présentation d'une carte professionnelle en cas de contrôle des forces de l'ordre pour tout technicien intervenant sur les infrastructures de fibre optique permettant ainsi d'identifier clairement l'entreprise et de lutter contre les interventions sauvages ;

**APPELLE** l'association des Départements de France (ADF) à s'emparer de ce sujet sensible et crucial pour l'attractivité des Départements de France ; à s'engager dans ce combat aux côtés des Conseils départementaux concernés car, si le Val d'Oise est l'un des tout premiers départements à souffrir de cette situation du fait son déploiement dense et rapide, nul doute que d'autres Départements pâtiront de ces inadmissibles incidents ; à mobiliser ses élus et son administration pour faire entendre la voix des Départements et faire du maintien des infrastructures et de l'exploitation du réseau de fibre optique une de ses priorités territoriales ;

**APPELLE** les parlementaires à modifier par la loi les modalités de gestion du raccordement final FttH et de sa maintenance et de proposer des mesures visant à faire de la filière fibre optique, une filière exemplaire ;

**APPELLE** enfin, toutes les collectivités du département à soutenir l'action menée par le Conseil départemental du Val d'Oise et le syndicat Val d'Oise Numérique pour obtenir une réforme profonde du mode STOC et une ambitieuse professionnalisation de la filière numérique ; afin que, collectivement, le défi du maintien des infrastructures et de l'exploitation du réseau soit lui aussi relevé ; pour cela, chaque collectivité peut :

- Adopter une motion similaire au sein de son assemblée ;
- Partager son contenu auprès de ses habitants et ses entreprises afin de les sensibiliser aux modalités réglementaires d'intervention sur les infrastructures de fibre optique ;
- La relayer auprès de l'ARCEP ;

**Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,**

**ADOpte et SOUTIEN** les propositions du Conseil Départemental dans les conditions décrites ci-dessus.

Tous les conseils municipaux sont disponibles sur demande en Mairie ou sur le site [www.marly-la-ville.fr](http://www.marly-la-ville.fr)

## NAISSANCES

DOS SANTOS Matteo .....	03/04/2021
BRILLAULT DUTRANNOY Iris .....	15/04/2021
CAMARA Siriman .....	17/04/2021
DUCOUSSET Emmy .....	02/05/2021
CROSNIER—VIRAYE Kaylan .....	07/05/2021
BUGA Annabelle .....	23/05/2021
ZERT HOARAU Soizic .....	02/06/2021
NEYRINCK Alycia .....	25/06/2021
COMBES Eva .....	07/07/2021
PEREIRA AMABLE Milena .....	11/07/2021
MBIKOUM Owen .....	07/08/2021



## ALLIANCES

PEREZ Christopher et RIBEIRO Atena .....	22/05/2021
CERF Paul et KNAUTH Laurence .....	25/06/2021
MOTA MELO Filipe et SOUSA Joana .....	26/06/2021

## PARTANCES

TARSIN Micheline épouse DROUET .....	73 ans .....	03/04/2021
KROLIK Joël .....	90 ans .....	06/04/2021
HAUT Gérard .....	78 ans .....	21/04/2021
GAREL Catherine épouse TORO JARA .....	64 ans .....	22/04/2021
MORET Denise .....	99 ans .....	26/04/2021
DELHOUME Andrée Thérèse veuve HAUT .....	81 ans .....	27/04/2021
BEDAU Louise veuve HUGUEVILLE .....	97 ans .....	08/05/2021
CAPPE Robert .....	70 ans .....	02/06/2021
GIRE Roger .....	88 ans .....	25/06/2021
GARLET Gilda épouse GOJJAT .....	81 ans .....	10/07/2021
FOUCAULT Yvette veuve FRÉROT .....	96 ans .....	16/07/2021
DUPAGE Patrick .....	73 ans .....	26/07/2021
UYTTERSprot Huguette .....	83 ans .....	06/08/2021
CHAUMIER Marc .....	66 ans .....	16/08/2021
MISÉRY Chantal épouse CALVEZ .....	80 ans .....	17/08/2021
DE MESSEMACKER Jean Charles .....	91 ans .....	30/08/2021

### Bulletin municipal d'informations de Marly-la-Ville

Hôtel de ville : 01 34 47 46 46 - mairie@marly-la-ville.fr - www.marly-la-ville.fr

Responsables de la publication : André SPECQ, Maire et Sylvie JALIBERT, Maire adjoint/Communication et Information  
Avec le concours du Club Image et Son

Imprimerie J.B. IMPRESSIONS - www.jbimpressions.com - 03 44 63 46 76



# AGENDA

## 2021

### OCTOBRE

**VENDREDI 22 ET SAMEDI 23 / COMÉDIE MUSICALE**

→ *Les Chup's* / ECLJ\*

### NOVEMBRE

**JEUDI 11**

→ *Commémoration du 11 novembre* / Monument aux Morts

**SAMEDI 13**

→ *SALON BAM ! Festival Pop Culture* / ECLJ\* et Salle des Sports

**SAMEDI 20 / THÉÂTRE**

→ *GAÏA* / ECLJ\*

**MERCREDI 24 / THÉÂTRE - JEUX D'OMBRES**

→ *Millefeuilles* / ECLJ\*

**DIMANCHE 28**

→ *Bourse aux jouets* / Salle des Sports

### DÉCEMBRE / MARCHÉ DE NOËL

### DÉCEMBRE

**SAMEDI 11 / CONCERT**

→ *Carte Blanche Jazz trip hop avec Times Box* / ECLJ\* (École de Musique)

**VENDREDI 17 / CONCERT**

→ *Les Fouteurs de Joie avec Les Rockeurs ont du Coeur* / ECLJ\*

**MERCREDI 29**

→ *Don du sang* / Salle des fêtes

## 2022

### JANVIER

**VENDREDI 7 / THÉÂTRE**

→ *L'Avare* / ECLJ\*

**SAMEDI 22 / MAGIE - MENTALISME**

→ *Clément Freze* / ECLJ\*

**VENDREDI 28 / MUSIQUE - DANSE**

→ *Nuit des Conservatoires* / ECLJ\* (École Municipale de Musique)

### FÉVRIER

**VENDREDI 11 / MAGIE - MENTALISME**

→ *Nous sommes possible(s)* / Bibliothèque Municipale

**VENDREDI 18 / HUMOUR**

→ *Bun Hay Mean* / ECLJ\*

### MARS

**VENDREDI 11, SAMEDI 12 ET DIMANCHE 13 / DANSE**

→ *Spectacle et Stage de Danse* / ECLJ\*

**SAMEDI 19**

→ *Commémoration du 19 mars 1962* / Monument aux Morts

**DIMANCHE 20 / ÉVÈNEMENT**

→ *La Dictée et son certif'* / Salle des Fêtes

**MARS - AVRIL**

→ *"Festival Littérature Jeunesse"* / Bibliothèque Municipale

**MARS - MAI / DANSE**

→ *Ateliers Tragédie 95 hors les murs*

### AVRIL

**VENDREDI 1<sup>ER</sup> / MUSIQUE**

→ *Apéro Jazz* / ECLJ\*

**SAMEDI 9 / ÉVÈNEMENT**

→ *Nettoyons notre ville*

**SAMEDI 9 / THÉÂTRE**

→ *Le Dîner de Cons* / ECLJ\*

**AVRIL - MAI / ART DE RUE**

→ *Festival Primo 2022* / Devant l'Espace culturel Lucien Jean

### MAI

**DIMANCHE 8**

→ *Commémoration du 08 mai 1945* / Monument aux Morts

**MERCREDI 11**

→ *Don du sang* / Salle des fêtes

**SAMEDI 14 / ÉVÈNEMENT** / Haut de Marly-la-Ville

→ *Jeu de piste familial dans la ville*

**VENDREDI 20 / CONCERT**

→ *Carte Blanche "MUSIQUE FRANÇAISE"* / Église Saint Etienne (École de Musique)

**VENDREDI 20 ET SAMEDI 21 / COMÉDIE MUSICALE**

→ *Les Chup's* / ECLJ\*

**LUNDI 23**

→ *Commémoration des victimes de l'esclavage* / Monument aux Morts

**JUIN / ÉVÈNEMENT**

→ *Concours Marly Fleuri*

### JUIN

**MERCREDI 8**

→ *Commémoration Indochine* / Monument aux Morts

**VENDREDI 17 ET SAMEDI 18 / DANSE**

→ *Spectacle de l'École de Danse* / ECLJ\*

**MARDI 21 / ÉVÈNEMENT**

→ *Fête de la Musique* / Devant l'Espace culturel Lucien Jean

**VENDREDI 24 / CONCERT**

→ *Concert de l'École de Musique* / ECLJ\*

### JUILLET

**JEUDI 14**

→ *Fête nationale* / Monument aux Morts

**DIMANCHE 24**

→ *Don du sang* / Salle des fêtes